

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

# JOURNAL

DE

SAINT-DOMINGUE.

JANVIER 1767.

---

*Ut quamvis avido parerent arva Colono  
Gratum opus Agricolis. VIRG. Ænei. liv. I.*

---

TOME QUATRIÈME.



*AU CAP-FRANÇAIS,*

Chez MARIE, Imprimeur breveté du Roi  
pour toute l'Isle S. Domingue,  
à l'exclusion de tous autres.

---

*AVEC APPROBATION.*

MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

---

---

## AVERTISSEMENT.

**C**E Journal paroît régulièrement tous les mois : la souscription n'est ouverte que pour l'année entière. En payant d'avance la somme de 90 l. on le recevra, franc de port, dans tous les Quartiers de la Colonie. Ceux qui voudront se procurer la collection de l'année dernière, ne la payeront que 66 liv. en s'abonnant pour celle-ci.

Pour tout ce qui regarde la correspondance, on aura la bonté de s'adresser au Sieur Marie, Imprimeur du Roi au Cap, qui fera passer exactement aux Auteurs ce qui les concernera.





---

---

## AVANT-PROPOS.

UNE révolution aussi avantageuse qu'inattendue, semble avoir fixé le génie de la Nation à l'étude de la science économique. En considérant cette multitude d'écrits profonds & d'expériences suivies du plus grand succès, qui ont accéléré sa marche, on ne peut s'empêcher de reconnoître avec combien peu de justice on reproche aux Français d'exceller plus dans les arts frivoles que dans les sciences utiles. Quelques Nations voisines ont été les premières, à la vérité, à nous donner l'exemple; mais quoique nous ne soyons entrés que long-tems après dans cette carrière, elles sont forcées de convenir aujourd'hui que nous les avons de beaucoup surpassées. Cette science enfin, qui chez les Peuples les plus policés se perfectionnoit lentement, a reçu dans moins d'un demi-siècle un accroissement si prompt en France, qu'il ne faut point chercher d'autre preuve pour se convaincre qu'elle ne pourroit être cultivée ailleurs avec plus de succès. En effet, il n'y a peut-être pas de pays en Europe où l'application de ses principes soit d'une exécution plus facile: un terroir d'une fertilité surprenante & susceptible de diverses exploitations, une dis-

position presque universelle dans toutes les classes des Citoyens à rejeter des préjugés & à abolir des coutumes dont une heureuse expérience a démontré les abus ; enfin la sage politique du Gouvernement, qui à la faveur de cette disposition, fait passer les projets les plus utiles ; tout semble annoncer dans la réunion de tant de circonstances favorables, que cette science ne sera plus regardée désormais comme purement spéculative.

Pour peu qu'on réfléchisse, on concevra aisément que ses principes peuvent devenir d'une application encore plus directe & plus prompte dans cette Colonie qu'en France ; & pour cela il ne faut qu'examiner sa constitution, fondée uniquement sur l'agriculture & le commerce. C'est à cette constitution qu'elle doit une partie des avantages dont nous venons de parler : l'industrie des Colons, concentrée nécessairement dans l'étude de ces deux principales branches de la science économique, l'a rendue en peu de tems le plus riche établissement des Français dans le Nouveau-Monde, quoiqu'un climat destructeur y ait sans cesse nui à la population. Une triste expérience prouve tous les jours que les connoissances bornées des Laboureurs, leur opiniâtre attachement à des usages locaux, & la modicité de leurs salaires, formeroient autant d'obstacles dans

3

le Royaume aux progrès de l'agriculture, s'ils n'étoient surmontés par la prévoyance attentive du Ministère, & par le zele patriotique d'un grand nombre de Citoyens agriculteurs. Mais de pareils inconvéniens ne font point à craindre ici, puisque la classe des Cultivateurs, bien différente de celle de France, est en même tems & la plus éclairée & la plus opulente. L'effet de cette constitution que nos Colonies paroissent ne tenir que du hazard, a été de les rendre en peu de tems très-florissantes. On fera donc assuré qu'elles prospéreront de plus en plus, tant que la considération attachée à l'état d'Habitant ou de Cultivateur subsistera, indépendamment même de celle que l'opulence procure. Si jamais, au contraire, il vient à exister des distinctions qui flattent l'ambition des Colons au point que cette noble profession ne tienne plus le premier rang dans leur estime, alors on doit s'attendre à perdre tout le fruit de ces établissemens si utiles à l'Etat & à la Métropole. L'émulation qui regne entre eux semble écarter ce présage; & l'exemple des Espagnols leurs voisins, possesseurs des meilleurs terrains qu'ils laissent en friche, doit les convaincre que l'agriculture & le commerce fondent seuls les Etats, & les soutiennent.

Les foibles commencemens de notre entreprise ne nous ont point découragés; nous

osons nous en promettre plus de réussite, sur-tout depuis que nous considérons que ce sont des Cultivateurs éclairés, & par conséquent en état d'apprécier notre travail & celui de leurs Concitoyens, que nous nous proposons de seconder plutôt que d'instruire. Ne pouvant embrasser toutes les parties de la science économique, nous nous bornerons, comme nous avons fait, à traiter principalement de celles qui ont un rapport immédiat avec les Colonies, c'est-à-dire, de l'agriculture & du commerce. Nous croyons en effet que l'étude de ces deux branches sera d'autant plus facile ici qu'elle n'aura point à combattre de préjugés, ni à vaincre les obstacles qui semblent en France renaître & multiplier, lorsqu'on veut passer de la spéculation à la pratique. Quelque rebattus aussi que soient les sujets sur lesquels elle s'exerce, on auroit tort de s'imaginer qu'elle ne puisse produire rien de neuf. Les détails les plus minutieux en apparence, dans lesquels les personnes qui écrivent sur ces matières sont obligées d'entrer, deviennent quelquefois très-nécessaires; & nous répondons d'avance aux reproches qui pourront leur en être faits, que c'est le plus souvent par ces détails qu'on parvient aux nouvelles découvertes. Enfin, dussions-nous ne trouver dans leurs écrits qu'une seule réflexion neuve & instructive, déduite de



plusieurs observations généralement connues , nous les jugerons assez importans pour les faire paroître en entier. On doit se persuader que rien n'est à négliger dans une science aussi utile à la société : nous ne craindrons pas d'avancer que ses erreurs mêmes instruisent ; ce qui , pour peu qu'on veuille réfléchir , ne paroîtra sûrement point un paradoxe.

Nous avons jusqu'à présent fait usage de quelques-uns des écrits intéressans qui ont paru en France sur les Colonies : on a dû reconnoître qu'ils ont beaucoup servi à l'intelligence de leurs discussions avec les Négocians du Royaume ; nous suivrons toujours ce même plan , puisque le Public semble l'approuver. Nous leur préférons cependant les Mémoires qui nous seront envoyés par MM. les Habitans , soit sur l'agriculture , soit sur le commerce extérieur ou intérieur. Nos invitations particulières ont toujours eu pour but ce projet que nous souhaiterions voir plus près de son exécution ; nous espérons que nos Correspondans entreront dans nos vues , & nous réclamons la promesse de quelques-uns d'entre eux qui se sont proposés d'y contribuer. Notre Journal ayant reçu plus d'étendue , nous ne prétendons pas donner l'exclusion aux ouvrages qui , réunissant l'agréable & l'utile , peuvent entretenir le goût général

des Habitans de cette Colonie pour les Belles-lettres. On n'ignore point que c'est par elles que les lumieres de l'esprit s'étendent, & que les mœurs s'adoucissent. Une vérité morale, enveloppée agréablement du voile de la fiction, a apporté quelquefois à la société un bien aussi réel que la plus utile découverte dans les arts. À la faveur d'un léger badinage ou d'une ingénieuse frivolité, la vérité s'insinue dans les esprits qu'elle trouveroit peu disposés à la recevoir dépouillée de ces agrémens.

L'entreprise de suppléer au défaut de la partie littéraire de notre Journal, par les pieces fugitives des meilleurs Ecrivains de France qui paroissent dans les Ouvrages périodiques, n'est que pour pressentir le goût du Public : mais si nous nous appercevons que loin d'obtenir son suffrage, elle ne serve qu'à nous priver des fruits de l'émulation des personnes qui cultivent ici les lettres, alors nous ne balancerons pas un moment à y renoncer. Aidés des lumieres de nos Correspondans, encouragés par l'approbation dont ils nous ont jusqu'à présent honorés, nous la regardons comme un présage heureux de celle du Public.







JOURNAL  
 DE  
 SAINT-DOMINGUE.  
 JANVIER 1767.

---

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE

*De la Partie du Sud de la Colonie Française  
 de Saint-Domingue.*

**L**ES instructions que nous avons d'abord reçues sur les Quartiers qui terminent la Partie de l'Ouest n'étant pas suffisantes, nos tentatives pour nous en procurer de plus étendues, de plus détaillées, ayant eu quelque succès, nous reviendrons sur nos pas avec plaisir. Heureux, si nous donnons par-là aux Colons qui les habitent des preuves de notre zele à ne laisser rien ignorer de tout ce qui peut donner un nouveau prix à leurs établissemens!

Depuis le *Bec-de-Marsouin*, pointe qui

couvre la baie des *Baraderes* vers l'ouest, la côte court à peu près de l'est-quart-sud-est à l'ouest-quart-nord-ouest jusqu'au *Cap-Dame-Marie*, dans un espace de 18 lieues marines. On y trouve la grande baie des *Caïmites*, qui s'étend depuis le *Bec-de-Marsouin* jusqu'à la pointe de *Patte-large*, & qui a à peu près 6 lieues marines d'ouverture & environ 2 d'enfoncement. Elle est couverte par les îlets appelés *Caïmites*, & par quantité de récifs : ces îlets, en y comprenant ceux qui bordent la côte vers l'est-sud-est, sont en grand nombre ; il y en a deux principaux, dont l'un, nommé *la Grande-Caïmite*, est susceptible d'établissement & de culture, quoiqu'il soit encore agreste ; l'autre est appelé *la Petite-Caïmite*. Cette baie offre un port assuré aux bateaux & aux barques, lorsque les Pilotes pratiques connoissent assez les passes pour oser y entrer. La côte voisine est aride & stérile ; mais elle fournit du bois de charpente & de construction très-estimé, le seul revenu de quelques Habitans qui s'y sont fixés.

Avant d'arriver à la pointe de *Patte-large*, on trouve le *Trou* du même nom, où l'on ne voit qu'une seule habitation cultivée en indigo. Au delà de cette pointe de *Patte-large* est la *Grande-Anse*, qui a deux lieues d'ouverture, une lieue d'enfoncement, & un bon mouillage ; mais n'étant pas à l'abri

des vents de nord, il n'y mouille que des barques qui mettent à la voile à la moindre apparence de mauvais tems. Elle reçoit trois rivières, dont celle du milieu, nommée *Valdrogne*, est sujette à des débordemens pernicious : les dommages qu'elle caufoit au Bourg de la *Grande-Anse*, bâti dans son voisinage, ont obligé de le démolir & de le transporter au delà de la *Grande-Rivière*, au *Trou-Jérémie*. Cette grande rivière est très-confidérable, & prend sa source dans les montagnes du *Cap-Tiburon*. Le terrein y est fertile, bien cultivé, & divisé en quantité d'habitations qui s'étendent jusqu'à 7 à 8 lieues de la mer. Les côtes de la *Grande-Anse* sont aussi très-bien établies : on y récolte beaucoup de café & un peu de cacao. A mille pas au delà de la *Grande-Rivière*, est le Bourg de *Jérémie*, près de la mer, composé d'environ 70 maisons : il s'y fait un commerce assez grand avec le *Port-au-Prince*, où ce Quartier envoie la plus grande partie des denrées de son crû, & en tire son nécessaire. Le mouillage de ce Bourg est nommé *Trou-Jérémie* ; il est petit, sans abri contre les nords, & seulement propre pour les barques qui même n'y sont pas en sûreté.

Le *Cap-Dame-Marie* est à 8 lieues dans l'ouest de *Jérémie*. On trouve entre ces deux endroits plusieurs mauvais mouillages, tels que l'*Anse-à-Cochon*, le *Trou-bonbon*, l'*Anse-*

*du-Cler*, le *Port-des-Abricots* \*, le *Trou-d'Enfer*, la pointe de la *Seringue*, &c. Au sud du *Cap-Dame-Marie* est une grande baie de même nom, où se jettent deux rivières : elle est à l'abri des vents de nord, & très-sûre pour les navires ; la pointe méridionale qui la forme, porte sur nos cartes le nom de *Cap-à-Foux* †, à deux tiers de lieue duquel il y a en mer un récif fort connu, appelé *Ballena*, au sud-ouest du *Cap-Dame-Marie*. A deux lieues au sud-ouest du *Cap-à-Foux* est la pointe des *Irrois*, la plus occidentale de l'Isle. L'*Islet-à-Pierre-Joseph*, fort connu de nos Caboteurs, se trouve dans l'espace qui sépare ces deux endroits. La baie des *Irrois* est petite, mais sûre, & ne reçoit qu'une rivière : c'est-là que se termine la Jurisdiction de *Jérémie*. A l'exception des anses & des baies dont nous venons de parler, qui ont leurs rivages plats, toutes les côtes depuis les *Caïmites* sont en falaises, appelées ici *Côtes-de-fer* : mais en général on ne trouve pas de terrain assez uni pour lui donner le nom de plaine ; les bords même de la mer sont très-escarpés, ou ont des collines en pente douce. L'intérieur est oc-

---

\* Ce lieu tire son nom du *mamey*, arbre fruitier du pays, que les premiers Habitans Français ont improprement nommé *abricotier* ; il croît naturellement & en abondance dans cet endroit.

† Il est des Colons qui lui contestent ce nom, & l'attribuent à la pointe qui est au vent de la baie du *Cap-Tiburon*.



cupé par les montagnes de la *Hotte*, qui sont très-élevées, mais entrecoupées de vallons encore incultes. On ne trouve point de prairies naturelles dans tout ce pays.

Le Quartier de *Jérémie* est bien cultivé, ainsi que ceux du *Cap-Dame-Marie* & des *Irrois*; mais on ne trouve qu'un petit nombre d'Habitans le long des côtes & dans les intervalles, & point du tout dans l'intérieur du pays. Il y a deux Sucreries à la *Grande-Anse*, comme nous l'avons précédemment observé, qui ne donnent qu'un médiocre revenu. On y récolte environ 150 milliers de cacao \*. Le revenu principal est en café, dont on a recueilli l'année dernière près de deux millions de livres †. On cultive aussi avec succès le coton; c'est même la denrée unique vers la *Seringue*. Depuis le *Cap-Dame-Marie* jusqu'aux *Irrois*, la culture en faveur est l'indigo; il ne nous a pas été possible de sçavoir à combien se montoit la récolte annuelle. Il n'y avoit en 1763, dans toute la dépendance de *Jérémie*, que 3711

---

\* On n'ignore pas dans la Colonie qu'on fit en 1730 des plantations immenses de cacao dans ce Quartier: elles réussirent au mieux dans les commencemens; mais en 1734 tous ces arbres périrent, & leurs Cultivateurs furent ruinés. On en plante cependant encore avec quelque succès dans des terrains choisis.

† Nous n'avons porté dans le Journal de *Juillet* le revenu du café, dans ce Quartier, qu'à 1200 milliers; c'étoit un milieu pris sur les récoltes de plusieurs années. Mais les cultures s'accroissent annuellement à la *Grande-Anse*.

negres ; mais ce nombre s'est accru : on en compte aujourd'hui 4500. Comme on y voit des terres excellentes à mettre en valeur , il est certain que les cultures augmenteront en raison du nombre des esclaves. Le chemin royal qui suit à peu près toutes les côtes de ce Quartier , communique du *Petit-Trou* à la *Grande-Anse* , & delà au *Cap-Tiburon* : ce chemin n'est pas le plus court qu'on pourroit imaginer , & n'est même pas beau en certains endroits ; impraticable aux voitures , il sert seulement aux cavaliers & aux bêtes de charge. Pour se rendre de la *Grande-Anse* au *Fond-de-l'Isle-à-Vaches* , on traverse les montagnes de la *Hotte* par un chemin peu pratiqué , étroit , très-sca-breux , & dirigé vers le sud-sud-est , quoiqu'il ait quantité de détours : on met d'ordinaire trois jours à faire cette route.

Le *Cap-Tiburon* est au sud-est-quart-sud de la pointe des *Irrois* ; il y a quatre lieues marines de l'un à l'autre. En sortant de la baie des *Irrois* , la côte court du nord au sud , & deux lieues avant d'arriver au *Cap-Tiburon* , on trouve les *Carcasses* , où il y a une rade foraine très-ouverte , capable de contenir plus de 200 bâtimens , mouillés par 7 à 8 brasses , bonne tenue , assez près de terre , mais sans aucun abri. On y voit une petite riviere fort poissonneuse , & dont l'eau est excellente. Le *Cap-Tiburon* est une



pointe en falaise qui s'avance dans la mer, & qui forme l'entrée d'une très-belle baie, capable de contenir plusieurs vaisseaux de ligne, où l'on peut mouiller à la portée du fusil de terre, sur un fond de sable de bonne tenue. Cette baie, ouverte du côté du sud & de l'ouest, est un abri excellent contre les vents de nord & ceux de l'est : elle reçoit une petite rivière dont les eaux sont très-bonnes, & qui coule en serpentant de l'est à l'ouest, dans un vallon de trois lieues d'étendue, fort étroit. Plusieurs habitations à la suite les unes des autres, embellissent ses bords. Les vaisseaux de guerre Anglois & quelques-uns de leurs bâtimens marchands viennent ordinairement, en sortant de la *Jamaïque*, mouiller en tems de paix dans cette baie, pour y faire de l'eau & du bois. La montagne qui couvre la baie vers le nord, est une des plus hautes de l'Isle ; on lui donne 1000 toises d'élévation, ce qui nous paroît exagéré : celle qui est au sud n'en a pas 300. L'une & l'autre son très-escarpées vers le vallon, & couvertes de bois. L'acajou, le bois de fer & autres propres à la charpente & à la menuiserie, y sont très-communs. Au pied de la montagne du sud, à 50 toises de la rivière & à 10 à 12 de la mer, on trouve le Bourg du *Cap-Tiburon*, composé d'une vingtaine de maisons, toutes sur la même ligne, défendu par

une batterie de sept piéces de canon, placée sur un cavalier naturel, dont la position est des plus heureuses, & couvert du côté de la mer par un retranchement de 14 piéds d'épaisseur, palissadé de bois incorruptible. Ce Bourg n'a point de Paroisse, & dépend de celle des *Côteaux*. Le terroir du vallon est propre à la culture de l'indigo. Le coton réussit à merveille sur les côtiéres de la montagne du sud : on a planté aussi quelques caffeyers qui sont venus en perfection, mais que l'indigo a fait négliger. A deux lieues du Bourg, on a découvert, en remontant la riviere, depuis quelques années, dans les montagnes des mines d'or qui paroissent abondantes ; mais le Roi ne les a concédées à personne. Ceux qui ont essayé d'y travailler, ignorant sans doute l'art d'extraire les métaux du minéral, en ont tiré fort peu de chose.

Dans ces mêmes montagnes, à trois lieues du Bourg, on voit des sources d'eaux minérales, sulphureuses, bitumineuses, & si chaudes qu'il faut user de précaution pour les prendre en bains. Quelques malades atteints d'hydropisie, de scorbut & des maladies de la peau, ont été radicalement guéris ; d'autres ont été considérablement soulagés : mais la difficulté des subsistances dans ce lieu presque désert, oblige souvent d'en partir avant la guérison entière, & souvent

empêche d'y aller. On n'a pas cherché le chemin le plus court pour s'y rendre ; car on remonte la riviere trois lieues, puis on entre dans des montagnes dont on parcourt irrégulièrement les sinuosités, de façon qu'on semble revenir sur ses pas, & qu'on fait douze à quinze lieues, quoiqu'il n'y en ait réellement que trois de distance. On pourroit faire une très-belle hatte & des corails vers les sources de la riviere de *Tiburou* : les savannes naturelles qui s'y trouvent & les bois en assureroient le succès. Les bêtes à cornes & cavallines, les cochons & les moutons s'y élevent au mieux : mais les Habitans se bornent à leurs volailles, à la pêche, aux cochons marons, ramiers & autres gibiers qui y sont très-abondans. Ce Quartier n'a commencé à s'établir que depuis trente & quelques années.

A une lieue est-sud-est du Bourg de *Tiburou* est l'*Anse-des-Aigrettes*, petit mouillage pour les barques, dont l'abord est très-difficile à cause des roches écartées au large, & d'un récif dans l'est, auprès de terre. On n'y voit qu'une habitation & un ruisseau. Une lieue plus à l'est se trouve le *Vieux-Boucan*, petite baie à couvert, & bon mouillage pour des bateaux seulement ; car l'entrée n'a que 10 pieds d'eau. On rencontre à cinq lieues plus à l'est le *Quartier-des-Anglois*, rade foraine, dont le mouillage est

assez bon pour les navires, mais qui n'est couverte que du côté du nord : la mer y est presque toujours grosse, & y reçoit une rivière très-belle & très-poissonneuse. Devant la baie est une plaine unie, de demie-lieue d'étendue depuis la mer jusqu'au pied des mornes, où l'on voit une très-belle Sucrerie & plusieurs habitations en indigo. La cannelle bâtarde se trouve dans les montagnes voisines. Vers l'est-sud-est, & une lieue plus loin, sont les *Chardonnières*, petite baie & bon mouillage pour les bateaux de toute grandeur. Il y a à quelque distance un peu de pays plat entre la côte & les montagnes : ce petit canton porte le nom de *Trois-Rivieres*, à cause de trois petites rivières qui y sont, & qui se réunissent avant d'arriver à la mer. Le *Port-à-Piment* est à une lieue & demie plus loin, dans la direction de l'est-sud-est ; sa rade est foraine ; mais le mouillage est très-bon, même pour les vaisseaux de guerre : une petite rivière assez poissonneuse, & dont l'eau est très-saine, se jette dans cette baie. A une lieue delà sont les *Damassins*, petite baie où une Frégate & vingt autres bâtimens peuvent mouiller sur un fond de vase, mauvaise tenue, & sans abri : il s'y rend une rivière de bonne eau ; & aux deux pointes de la baie, on voit de petits récifs attenans à la terre. Une lieue plus au vent au sud-est-quart-d'est,



on trouve les *Côteaux*, Bourg & Paroisse. Le Bourg est composé seulement de sept à huit maisons & de l'Eglise : sa rade, défendue par une batterie de 4 pieces de canon, est capable de contenir 20 à 30 petits bâtimens qui peuvent mouiller à portée de fusil de terre, sur un fond de vase de bonne tenue. Les gros bâtimens mouillent fort au large, & reçoivent même le plus souvent l'indigo sous voile. Aux pointes à droite & à gauche de la rade, il y a des récifs : à l'ouest & tout auprès du Bourg, une petite riviere se jette à la mer. Toutes les rivieres dont nous avons parlé depuis les *Aigrettes*, sont dirigées à peu près du nord & du nord-est au sud & au sud-ouest.

Dans l'espace compris entre le *Cap-Tiburon*, & les *Côteaux*, le rivage est accessible : on ne trouve que 20 toises de falaises au pied du morne des *Aigrettes*, & 150 toises au morne de la *Cahouanne*, qui est à moitié chemin du *Vieux-Boucan* aux Anglois. Entre le *Vieux-Boucan* & le morne de la *Cahouanne*, il y a une saline considérable, avec un lagon rempli de mangles, où l'on trouve beaucoup de gibier marin & d'anguilles très-grosses. Entre cette saline & les montagnes, on voit une petite plaine bien cultivée, & ainsi nommée à cause de son peu d'étendue. Dans tout le Quartier de *Tiburon*, qui comprend 13 à 14 lieues

de côtes, on ne compte qu'une quarantaine d'habitations assez bonnes, dont dix peuvent avoir 100 negres chacune, & les autres 20, 30, 40; ainsi la population de ce Quartier peut aller de 17 à 1800 negres. A la sucrerie près dont il a été fait mention, les autres habitations sont cultivées en indigo, & en produisent par an à peu près 150 milliers. Les côtières des montagnes sont habitées par quelques pauvres Habitans, & par douze ou quinze mulâtres ou negres libres, qui s'adonnent à la culture du coton & de la graine d'indigo. Le grand chemin royal le long des côtes est aussi commode que ceux de traverse le sont peu: plusieurs Colons s'en plaignent; mais ils pourroient aisément les rendre praticables, s'ils vouloient se réunir. Les terres situées près des côtes de ce Quartier, paroissent épuisées depuis sept à huit ans; ce qui cause une émigration de quelques Colons dans les montagnes voisines, ou dans d'autres Quartiers.

Depuis les *Côteaux* jusqu'à la pointe à *Gravoi*, la côte court au sud-est pendant quatre lieues. On trouve dans cet espace la *Roche-à-Bateau*, l'*Anse-à-Juif* & l'*Anse-à-Drick*, où finit la Paroisse des *Côteaux*, qui en est distante de trois lieues. On voit une petite riviere dans chacun de ces trois endroits. Plus au vent est le *Port-à-Salut*,



petite baie où les bateaux font à l'abri du nord & du sud : il y a des écueils aux deux pointes : le mouillage est bon ; c'est où les Caboteurs , venant du *Cap-Tiburon* , relâchent pendant les fortes brises des mois de juin , juillet & août , qui les empêchent de doubler les pointes à *Gravoi* & de l'*Abacou*. En général cette côte est très-faine , & le mouillage est excellent par-tout. De la pointe à *Gravoi* à celle de l'*Abacou* , la côte court est & ouest : il y a trois lieues de distance , où l'on trouve le *Port-à-Nonet* , qui est une petite baie ouverte au sud. C'est à la pointe de l'*Abacou* que commence le *Fond-de-l'Isle-à-Vache* , golfe dont l'ouverture regarde le sud-est , formé d'un côté par cette pointe , & de l'autre par celle de *Saint-Louis*. Il a sept lieues d'ouverture du sud-ouest-quart-ouest au nord-est-quart-est , près de trois lieues d'enfoncement , & est couvert vers le sud-est par l'*Isle-à-Vache*. Depuis la pointe de l'*Abacou* , la côte court du sud-est au nord-ouest dans un espace de deux lieues & demie , jusqu'à la riviere de l'*Acul* , où commence la *Plaine-du-Fond*. Le Quartier de l'*Abacou* est un pays haché de crêtes & de collines jusqu'au bord de la mer , & baigné par deux rivieres , dont la plus orientale porte le nom de *Gros-Pierre*. Il y a plusieurs habitations , très-fertiles autrefois en indigo ; mais aujourd'hui elles sont presque

usées & propres seulement à la culture du coton, qui y réussit bien, sur-tout vers le haut des collines : on y fait néanmoins encore un peu d'indigo. Entre l'*Abacou* & la riviere de l'*Acul* est le petit Quartier appelé l'*Etron-de-Porc*, arrosé par deux rivieres & deux ruisseaux : à l'embouchure de la plus grande des deux rivieres, qui est la plus au sud, on voit de petits rochers à fleur d'eau, dont la figure a donné vraisemblablement le nom au Quartier. C'est la même terre, même épuisement de sol, & même culture qu'à l'*Abacou*. Cet épuisement est sur-tout considérable dans le canton nommé *Marche-à-terre*, situé dans les hauteurs de l'*Etron-de-Porc*.

La côte de la plaine du *Fond-de-l'Isle-à-Vache* commence à la riviere de l'*Acul*, & après avoir presque décrit un arc de cercle dans l'espace de deux mille pas, elle s'étend, en ligne droite, dix mille pas du sud-ouest au nord-est jusqu'à la riviere des *Cayes*, où elle s'avance un peu dans la mer vers l'est-nord-est jusqu'à la riviere de l'*Islet*, qui termine cette plaine dans un espace de deux mille pas. Toute cette côte peut avoir environ quatorze mille pas d'étendue, ou quatre petites lieues. A mesurer du vieux Bourg aux montagnes, la plaine peut avoir quatre lieues de profondeur du sud-est au nord-ouest. Sa largeur est inégale ; car vers

son milieu elle a quatre lieues & demie, & vers son extrémité au nord-ouest elle est assez étroite. Mais nous croyons, sans tomber dans une erreur sensible, pouvoir estimer sa superficie, d'après un plan général du Quartier, un peu plus de quatre lieues en quarré ou dix-sept lieues quarrées. La riviere de l'*Acul*, qui la baigne & la borne au sud-ouest, est considérable : elle prend sa source dans les montagnes de la *Hotte*, & est grossie dans son cours par six autres rivieres qui s'y jettent en sortant de divers vallons ou gorges, dont les terres voisines sont toutes concédées ou établies. Cette riviere, quand elle déborde, cause quelquefois de très-grands dommages aux cultures. La riviere de l'*Islet*, qui termine la plaine à l'est-nord-est, sort des montagnes qui séparent ce Quartier de celui de *Cavaillon*; elle s'accroît par la jonction de deux autres rivieres qu'elle reçoit dans ces mêmes mornes, & de quelques ruisseaux. La riviere des *Cayes*, qui prend en naissant le nom de *Ravine-du-Sud*, est la plus grande de ce Quartier : elle est sujette à des débordemens très-préjudiciables. Sa source est dans les montagnes de la *Hotte*, & ses bords forment dans les vallons qu'elle y parcourt, des écorres ou falaises coupées à pic, de plus de 120 pieds de haut; mais elle s'étend en entrant dans la plaine; son lit s'élargit même beaucoup.

plus qu'il n'est besoin pour la quantité d'eau qu'elle fournit : aussi reste-t-il à sec dans son milieu, quand la saison des pluies est passée ; l'eau coule sous des amas de cailloux & de gravier dont il est couvert, & ne reparoît plus que vers son embouchure. La riviere de l'*Acul* seche aussi en apparence dans la même saison ; mais elle ne cause pas les mêmes dommages que la *Ravine-du-Sud* : car celle-ci change souvent de lit dans ses débordemens, & perce dans les habitations voisines. Les travaux pour la contenir dans ses bornes, sont très-fréquens & très-coûteux. Elle reçoit, en sortant des montagnes, trois autres rivieres réunies qui forment ensemble ce qu'on appelle le *Bras-de-gauche*, arrose le côté occidental de la Ville des *Cayes*, & se jette à la mer. Après les trois rivieres dont nous venons de parler, la plus considérable est celle de *Torbek*, qui reçoit dans son cours dix petites rivieres & ruisseaux : elle sort des montagnes qui bornent la plaine au nord-ouest, & la traverse jusqu'à la mer, où elle a son embouchure au nord-est du Bourg qui porte son nom. Nous ne tenterons pas de faire l'énumération de toutes les rivieres qui arrosent cette plaine dans tous les sens ; il suffira de dire qu'on compte sur la côte quinze embouchures depuis la riviere de l'*Acul* jusques & compris celle de l'*Islet*. Malgré leurs grandes sinuosités,



le cours de toutes est dirigé du nord-ouest au sud-est.

*La suite, au Journal prochain.*

---

## HISTOIRE NATURELLE DU CAFE,

*Par M. Brevet, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince.*

CET Ouvrage que je présente au Public, est le fruit de vingt années d'expériences sur la culture du café. Je ne me suis déterminé à l'entreprendre que par l'espoir que mes recherches pourront être de quelque utilité aux Cultivateurs : je les ai étayées des observations les plus exactes, & c'est par elles que je suis parvenu à me procurer le meilleur café qu'on ait recueilli dans Saint-Domingue. S'il falloit donner des preuves de ce que j'avance, je n'en apporterois pas d'autres que le témoignage d'un très-habile Négociant de cette Colonie, qui ayant envoyé de ce café en France, m'a assuré qu'on avoit trouvé sa qualité supérieure. Le grand éloignement de mon habitation des bords de la mer, la difficulté & le coût des charrois de cette denrée au travers des montagnes, sont les seules raisons qui m'en ont fait abandonner la culture.

Dans le dessein où j'étois d'écrire cette Histoire, je ne me suis pas contenté de réu-

nir toutes les connoissances que j'ai acquises par différentes épreuves, & par une culture suivie; j'ai consulté aussi les Habitans les plus expérimentés; j'ai lu tout ce que nos Naturalistes ont écrit du café; j'ai extrait de plusieurs ouvrages ce que j'ai trouvé de plus instructif sur cette denrée, & j'ai principalement fait usage d'un Mémoire écrit à l'Isle de Bourbon en 1720, & adressé au Comptoir Français de Moka; d'un autre sur cet arbre & son fruit, inséré à la fin du tome III de l'*Histoire des Indes orientales, anciennes & modernes*, par l'Abbé Guyon, imprimé à Paris en 1744, chez Ph. N. Lotin; d'un Mémoire manuscrit qui m'a été donné par un Habitant de la Martinique, très-instruit de sa culture; & enfin de l'article du café dans l'*Histoire civile & naturelle de la Jamaïque* du Docteur Browne, tome I, imprimé à Londres en 1756.

Peut-être m'accusera-t-on d'être un peu prolix; mais j'aime mieux encourir ce reproche, que de me rendre obscur & intelligible en omettant plusieurs détails intéressans sur cette denrée, qui, après le sucre & l'indigo, est celle qui contribue le plus à la richesse de cette Colonie, par la prodigieuse consommation qui s'en fait en France & dans les Pays étrangers. Je crois donc nécessaire de ne rien négliger de tout ce qui peut perfectionner sa culture, & d'ex-



poser tous les moyens qu'on doit mettre en usage pour en rendre la récolte plus abondante. » Dans un ouvrage économique, » (dit un Auteur moderne \*) il vaut mieux » expliquer les choses en détail, que de se » rendre obscur par un laconisme mal entendu (1).

L'arbre qui porte le café, est originaire d'Afrique. Un negre fort intelligent, natif du *Kalabar* & de nation *Ibo*, m'a assuré qu'il s'en trouve dans son Pays au milieu des bois, & que les Naturels en emploient les troncs en échaldas pour supporter les tiges de leurs ignames : ils ne font cepen-

\* Journal de Trévoux, année 1755, mois de juin, p. 1432.

(1) Nous entrons tellement dans les vues de l'Auteur, que nous nous proposons de relever par des notes particulières, & sur les lumières que nous procure son Mémoire, les erreurs dans lesquelles sont tombés quelques-uns des Ecrivains les plus modernes qui ont parlé du café. Comme nous ne croyons pas pouvoir de nous-mêmes ajouter rien d'intéressant à cet écrit qui nous paroît renfermer tout ce qu'il y a de plus instructif sur la culture de cet arbre, nous nous bornerons à en faire la comparaison, & à marquer ses différences avec les écrits des Auteurs dont nous venons de parler. Nous avons trouvé cette méthode plus facile pour relever les erreurs éparses dans tous les livres qui traitent des productions de l'Amérique; & comme chacune d'elles peut être réfutée en peu de mots, & par de simples notes, nous nous en servirons à mesure qu'on nous fera parvenir des Mémoires sur les autres objets des cultures de l'Isle. Ainsi ces notes ne faisant point corps avec l'ouvrage, elles n'en interrompent point le fil, & pourront être lues séparément. Nous ferons au surplus emploi du caractère italique, ce qui empêchera qu'on ne les confonde avec celles de l'Auteur. Nous ne négligerons pas cependant, lorsque l'occasion s'en présentera, de joindre, à son exemple, quelques traits historiques qui puissent réveiller l'attention du Lecteur, & piquer sa curiosité.

dant aucun usage de son fruit. Les premiers cafés cultivés en Arabie, y furent apportés du Pays de Zeïla en Abyssinie \*, situé par les 9 à 10 degrés de latitude septentrionale, vers la fin du quatorzième siècle.

Un Docteur Arabe ayant été en Abyssinie, on lui enseigna pour remède ou préservatif contre la peste, une plante fermen-teuse, qui croissoit appuyée sur des *caf-feyers* (2) : il l'emporta dans son Pays, & crut qu'il étoit nécessaire, pour conserver sa vertu, d'emporter aussi l'espece d'arbre qui lui servoit de support (3).

\* Histoire des Indes orientales, &c. tome III, par l'Abbé Guyon, Mémoire sur le café.

(2) Si nous adoptons l'orthographe de ce mot, telle qu'on la voit ici, c'est pour nous conformer à l'usage qui, devenu général dans toutes les Colonies, semble exiger qu'on l'écrive de cette manière : mais nous regrettons cependant qu'on ne se serve pas du terme *caffier*, qui est le véritable & le seul employé par les Botanistes & par tous les Auteurs qui ont écrit en France sur cet arbre. Il nous paroît en effet que ce n'est qu'au défaut d'une nomenclature fixe, qu'on doit se servir de celle usitée dans nos Isles.

(3) L'opinion la plus généralement reçue, est que le café tire son origine d'Yemen, contrée de l'Arabie Heureuse. Cependant l'Auteur du Mémoire sur cet arbre, inséré dans l'Histoire des Indes de l'Abbé Guyon, s'appuyant peut-être sur le récit de quelques Ecrivains Turcs, & fondé sans doute plus particulièrement sur la relation de Charles - Jacques Poncet, avance qu'il est originaire d'Afrique. Son opinion n'est pas tellement certaine, qu'elle ne puisse être révoquée en doute. Ce dernier, qui passa trois ans en Ethiopie dans un voyage qu'il fit en 1698, rapporte à la vérité qu'on y voit des arbres de café, qu'on ne cultive cependant que par curiosité : mais la description qu'il en donne, représente un arbre si différent de ceux que la Grelaudière & d'autres Français ont vus dans l'Arabie, qu'il y a tout lieu de soupçonner qu'il

» La principale propriété du café fut  
 » (dit *Sylvestre Dufour* \*) découverte par  
 » le Prieur de quelques Moines, après qu'il  
 » eut été averti par un homme qui gardoit  
 » des chevres ou des chameaux, que quel-  
 » quefois son bétail veilloit & sautoit toute  
 » la nuit. Le Prieur ayant soupçonné que  
 » cela venoit d'un fruit dont ces bêtes se  
 » nourrissoient, voulut en essayer la vertu,  
 » & il trouva que c'étoit un bon remede  
 » contre le sommeil : c'est ce qui l'obligea  
 » d'en faire prendre à ses Moines, pour les  
 » empêcher de s'endormir pendant les offi-  
 » ces de nuit.

---

*est tombé dans quelque méprise. D'ailleurs les anciennes relations d'Ethiopie, dont la plus estimée est celle du Pere Tellez, Jésuite Portugais, & l'Histoire même de Ludolfe, dont on connoît l'exacçitude, ne font aucune mention du café. Mais s'il est vrai, comme plusieurs Historiens l'ont écrit, que les Abyssins aient tiré leur origine de l'Arabie, ils ont pu porter, dans cette transmigration, l'arbre du café en Ethiopie, qui ne s'y sera pas beaucoup multiplié apparemment, puisqu'il paroît même incertain qu'il s'y en trouve aujourd'hui. Nous avons puisé une partie de ces réflexions d'un Mémoire intitulé, Observations sur l'arbre & le fruit du café de l'Arabie Heureuse, qui se trouve à la fin d'une relation du premier voyage des Français dans cette partie de l'Asie. Quant au témoignage des Ecrivains Turcs, l'histoire même qu'ils rapportent le rend récusable en quelque façon. En effet, comment concevoir que ce Docteur Arabe, dans son voyage en Abyssinie, ait cru nécessaire d'emporter aussi dans son Pays, pour conserver la vertu de la plante qui lui avoit été indiquée, l'espece d'arbre qui lui servoit de support. Assurément voilà un hazard qui l'a bien servi : mais cela n'empêche pas qu'on ne doive mettre cette anecdote & celle qui suit au rang des fables qui ont couru dans l'Orient sur l'origine du café, & qui, loin de l'éclaircir, ne l'ont rendue que plus incertaine.*

\* *Traité nouveau & curieux du café, du thé & du chocolat, par Sylvestre Dufour, à la Haye, 1685.*

» L'usage du café (dit le Pere *Regnaud*†)  
» commença dans l'Arabie vers le milieu du  
» quinzieme siecle. Un Arabe vit en Perse  
» des Arabes prendre du café. De retour  
» en Arabie, il en prit dans une indisposi-  
» tion. Il lui trouva les qualités que nous  
» lui trouvons : il le mit en vogue. On en  
» prit pour veiller, pour dissiper les fumées  
» qui appésantissent la tête ; on en prit par  
» goût ; la mode s'en répandit dans la Tur-  
» quie. On l'y prend à toute heure sans su-  
» cre. Quelques-uns le font bouillir avec un  
» peu d'anis des Indes, d'autres avec quel-  
» ques clous de girofle. Les plus délicats  
» mettent dans chaque tasse une goutte d'es-  
» sence d'ambre. L'Europe en voulut essayer  
» le siecle passé. Marseille en vit en 1657 ;  
» mais peu de personnes en prenoient. En  
» 1660, l'usage en fut plus commun. Il ne  
» vint jusqu'à Paris qu'environ l'année 1669.  
» Les Médecins crièrent beaucoup contre  
» le café d'abord ; ils en prennent beaucoup  
» à présent. Hé ! qui est-ce qui n'en prend  
» pas aujourd'hui ? Dès l'année 1685, on  
» croyoit qu'il y avoit à Londres environ  
» 3 mille cabarets à café. Les Italiens & les  
» Espagnols, fideles à l'usage du chocolat,  
» ont été les derniers à se mettre à celui

---

† Entretiens Physiques du Pere *Regnaud*, tome III, page 323.



» du café : ils commencent pourtant à y  
» venir (4).

Quoiqu'il y ait déjà plus d'un siècle que les Européens fassent usage du café, ce n'est cependant que depuis très-peu de tems qu'ils en connoissent & en cultivent l'arbre. On s'étoit faussement persuadé autrefois que les Arabes & même les Hollandois passaient la graine au four pour l'empêcher de lever, parce qu'on avoit inutilement essayé de la faire croître : mais on est désabusé aujourd'hui de cette erreur, & l'on n'ignore plus que la feve du café, bien seche, ne leve que difficilement \*.

C'est aux Hollandois à qui l'Europe a l'obligation de la culture de cet arbre : ce sont eux qui l'ont transporté de Moka à Batavia, & de Batavia au Jardin d'Amsterdam.

(4) *L'Arabe à qui le Pere Regnaud, après bien d'autres Historiens, attribue la découverte du café, s'appelloit Gemaleddin, natif de Dhabhan, & Musti d'Aden. C'est à cette origine qu'on doit s'arrêter, parce qu'elle est en même tems, & la plus vraisemblable, & la plus confirmée. De la Ville d'Aden, le café se répandit dans tout l'Orient. Quelques-uns prétendent que le Voyageur Thevenot est le premier qui l'a apporté en France. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que son usage ne commença à s'introduire dans la Capitale que lors de l'Ambassade de Soliman Aga, & à son occasion. Comme on en présentoit à toutes les personnes qui venoient rendre visite à l'Ambassadeur, cette boisson en peu de tems devint à la mode. On fit venir du café de Marseille, & malgré la prévention qui le faisoit juger inférieur à celui des Turcs, l'usage en fut pourtant continué.*

\* » La semence du caffeyer veut être mise en terre ré-  
» cente, s'il se peut, comme l'a observé M. de Jussieu dans  
» le Jardin du Roi ». *Entretiens physiques, tome III, p. 323.*

En 1714, les Bourguemestres de cette Ville firent présent à Louis XIV de quelques pieds de café, qui ont multiplié à Paris au Jardin du Roi. Une partie des *caffeyers* que nous cultivons à l'Amérique, tire delà son origine (5); car M. *Desclieux*, Lieutenant-de-Roi à la Martinique, ayant obtenu quelques plants de café du Jardin du Roi, les apporta dans cette Isle en 1728. Comme il manquoit d'eau pour les arroser dans la traversée, il prit la résolution de se retrancher une partie de sa boisson. Malgré toutes ses précautions cependant, il n'en put réchapper qu'un, qu'il conserva, & qui ne tarda pas à se multiplier. La mémoire de cet Officier doit être chère aux Colonies, puisqu'il chercha à y introduire la culture d'une denrée qui n'a pas peu contribué à les enrichir. Il ne fut pas néanmoins le premier qui fit connoître cet arbre à la Martinique (6); il y avoit été apporté, à son insçu, dès 1726, & voici comment.

(5) Ces premiers plans périrent en peu de tems, sans avoir pu donner des fruits; & c'est au zèle de M. de Resson, Lieutenant-Général de l'Artillerie, que l'on doit celui qui servit aux observations de M. de Jussieu au Jardin du Roi.

(6) Dans le dessein où nous sommes de faire connoître les Citoyens zélés qui ont cherché à être utiles aux Colonies, en y encourageant la culture des nouvelles productions, nous croyons devoir faire mention de M. de la Guarique de Surnillé, Colonel des Milices de la Cabesterre. Il fut un des premiers qui, en 1726, s'empressa de cultiver les caffeyers, & qui engagea ses Compatriotes à suivre son exemple.

En 1722, M. de la Mothe-Aigron, Major & Habitant de l'île de Cayenne, fut envoyé par le Gouverneur à Surinam, Colonie Hollandoise, y réclamer des Soldats Français déserteurs. On lui fit voir en plusieurs jardins des *caffeyers* chargés de fruits, & on l'instruisit en même tems qu'il étoit défendu, sous de très-grièves peines, d'en donner ou d'en vendre aux Etrangers. N'espérant point en obtenir de gré, il en fit secrètement enlever une livre par le S<sup>r</sup> Mourgues, homme de sa suite, qui le cacha dans son linge. C'est de cette maniere que l'Isle de Cayenne eut du plant de café (7). On en porta quatre ans après à la Martinique. C'étoit sans doute de ces mêmes graines de café venant de Cayenne, que M. de Nolivos apporta à Saint-Domingue. On les lui avoit données à la Martinique, lorsqu'il s'y étoit trouvé de relâche en 1726. Il en planta sur ses habitations dans le Quartier de Léogane, où il étoit Lieutenant-de-Roi, & en distribua à plusieurs de ses amis. Les premiers pieds qui furent cultivés, existoient encore 37 ans

---

(7) M. de Barrere rapporte ce fait autrement dans ses Observations sur le commerce de Cayenne : il dit qu'on a commencé à y cultiver le café en 1721, & que quelques déserteurs Français qui étoient passés à Surinam, se flatterent d'obtenir leur amnistie du Gouverneur de Cayenne, en lui apportant quelques seves de café que les Hollandois avoient déjà commencé à cultiver avec succès dans leur Colonie. Il n'étoit pas, comme on voit, bien instruit de la vérité du fait.

34 *Journal de Saint-Domingue.*  
après (en 1763) sur les habitations *Nolivos,*  
*Cassaigne, la Ravine & Mithon.*

Suivant le Docteur *Browne*, l'arbre du  
café a été introduit depuis long-tems à la  
Jamaïque; mais il ne dit ni de quelle ma-  
niere, ni en quel tems. Les Anglois en ont  
planté dans toutes leurs autres Colonies à  
sucre. Il y a bien des années que cette den-  
rée fait la plus grande partie du revenu de  
l'Isle de Bourbon & de l'Isle de France dans  
l'Océan Indien. Nous la cultivons dans tou-  
tes nos Isles du vent. J'en ai vu dans celle  
de Cuba en 1740; & il y a apparence que  
quand les Espagnols auront pris goût à cette  
boisson, ils multiplieront l'espece des cafés  
dans tous les endroits de l'Amérique où ils  
pourront réussir.

*NOMS ET DESCRIPTIONS BOTANIQUES*  
*de l'arbre & de son fruit.*

Caffé, Coffé, Coffi, Cahué, Cahouch,  
Cahuch, Cahouach (8). *Lemery*, Diction-  
naire des Drogues.

*Coffea Arabica*, &c. *Parkinsonus* 272 fl.

*Coffea*, *Linnoeus*.

*Arbor Yemenfis fructum Coffé ferens*, &c.  
*Duglas*.

*Coffea fructicosa, foliis oppositis, floribus plu-  
rimis sessilibus ad alas.* *Browne*, *Hist. Jamaïc.*

---

(8) Le premier de ces noms est français, les deux suivans  
anglois & hollandois, & les quatre derniers arabes & tures.



*Caffeyer* est le nom français de l'arbriffeau qui porte le café (9).

Cet arbre ou arbusste croît dans le Royaume d'Yemen, en Arabie, depuis 12 jusqu'à 18 pieds de hauteur (10).

Le P. *Regnaud* dit » que vers la rade de » Moka, il parvient jusqu'à la hauteur de » 40 pieds, sans que le diametre de son tronc » excède 4 à 5 pouces ». Il y a apparence que c'est une exagération, puisque le Mémoire du Sieur *Miran*, de Moka, inféré dans le 3<sup>e</sup> tome de l'*Histoire des Indes*, &c. borne sa hauteur à celle qui vient d'être indiquée ci-dessus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Saint-Domingue, à la Jamaïque & à l'Isle de Bourbon, on ne le voit jamais s'élever plus haut que 8 à 9 pieds (11).

Lorsque cet arbusste est parvenu à cette hauteur, sans qu'on l'ait élagué, son sep est

(9) Voyez ci-devant la note 2.

(10) Le Mémoire sous le titre d'Observations, &c. dont nous avons déjà parlé, dit qu'en Arabie » cet arbre s'éleve » depuis 6 jusqu'à 12 pieds de hauteur, & que sa grosseur est » de 10, 12 & jusqu'à 15 pouces de circonférence ». Nous citerons souvent ce Mémoire, parce qu'il nous a paru un des plus instructifs & des plus exacts.

(11) » Les Hollandois (dit le Dictionnaire de Trévoux au » mot *Caffier*) ont à Batavia des arbres de 40 pieds de haut, » & à Amsterdam, ils en ont qui ont déjà 13 à 14 pieds ». Comment concevoir qu'ils ont cette hauteur en Europe, tandis que dans les Isles, où le climat leur est beaucoup plus favorable, ils n'y parviennent jamais? L'arbre du café, ainsi qu'on l'a vu au Jardin du Roi, ne subsiste guere dans les serres chaudes que 10 ou 12 ans, au bout duquel tems il peut avoir 2 pouces de diametre, & s'élever jusqu'à 8 ou 9 pieds. Il y a quelque apparence que l'on a un peu exagéré.

souvent formé de deux ou trois principales branches, lesquelles séparées à peu de distance du pied, ont poussé verticalement & se sont divisées en quantité de rameaux, menus, longs, flexibles, & rangés sans ordre vers le bas. Le milieu du tronc est garni de quelques branches courtes en petit nombre, & le sommet en a en plus grande quantité. La tige par le bas est de la grosseur du bras, couverte d'une écorce grise, crévassée & comme feuilletée : son bois est gris, assez dur, mais cependant facile à travailler au tour, & recevant un beau poli. C'est, si l'on en croit les Tourneurs, le bois le plus propre à apprendre ce métier. Voilà quel est le port & l'apparence d'un vieux *caffeyer* ; mais lorsque cet arbruste n'a que deux ou trois ans, il est d'une forme & d'une figure beaucoup plus agréable & régulière.

Il n'a pour lors que cinq à six pieds de haut, & surpasse d'un peu la grosseur du pouce par le bas. Les branches sortent d'espace en espace de toute la longueur du tronc, qui est droit & toujours perpendiculaire à l'horison : elles sont opposées deux à deux, & rangées de façon qu'une paire croise l'autre. Comme elles s'écartent du tronc en ligne droite formant à peu près un angle demi droit avec lui, elles sont ainsi toutes parallèles. Les branches in-

férieures font les plus longues, mais elles se raccourcissent à mesure qu'elles s'approchent du sommet qui se termine en pointe. Elles sont chargées en tout tems de leurs feuilles entières, aiguës par les deux bouts, opposées deux à deux, assez semblables à celles du laurier, plus larges ordinairement & plus pointues, d'un beau verd gai, & même d'un verd brun & luisant en dessus quand l'arbre a de la vigueur, d'un verd pâle en dessous, d'un verd jaunâtre à leur naissance, ondées par les bords. Ces feuilles ont deux pouces au plus en largeur, sur quatre ou cinq de longueur; leurs queues sont fort courtes: leur goût n'a rien d'aromatique, & leurs pointes s'inclinent toujours vers la terre.

De l'aisselle des feuilles naissent les fleurs, par paquets de quatre ou cinq, soutenues chacune par un pedicule court, elles ressemblent entièrement à celles du jasmin, à la vue on pourroit juger que c'en est une espece. Ce sont des tuyaux étroits, au fond desquels est une ouverture circulaire; ces tuyaux ont leurs limbes évasés par l'autre bout, & découpés en étoile à cinq parties pointues, avec cinq étamines, dont les antheres sont longues comme les filets auxquels elles sont attachées par leur milieu, & un pistile fourchu par son extrémité supérieure, & qui traverse le fond de la fleur

où il paroît attaché comme un clou. Ce pistile surmonte l'embrion du fruit qui est placé dans le fond d'un petit calice à quatre dents. Les fleurs & les filets des étamines sont blancs, leur antheres jaunâtres, & le calice verd; elles sont de la grandeur de celles du jasmin de France, d'une odeur douce & agréable, mais qui cependant porte à la tête.

Après la chute des fleurs, les embrions deviennent en peu de tems des baies grosses comme des bigarreaux, un peu oblongues, vertes au commencement, puis d'une couleur plus claire, ensuite d'un beau rouge, enfin rouge obscur dans sa maturité, & tirant même d'un côté un peu sur le violet. Elles ont sous leur première peau, qui ressemble à celle d'une cerise, une pulpe peu abondante, d'un jaune clair, succulente mais visqueuse, d'un goût douceâtre & assez agréable. Cette pulpe ou chair sert d'enveloppe à deux grains recouverts chacun d'une peau assez dure, ligneuse, mince, sèche, d'un jaune pâle, qu'on appelle le *parchemin*. Ces grains sont accolés, aplatis & fendus ou sillonnés du côté par où ils se touchent. On trouve encore sous ce par-  
chemin une pellicule extrêmement déliée, dernière enveloppe qui renferme ce qu'on appelle, *seve de caffè*. Cette seve est une semence ovale, voutée sur son dos, plate & sillonnée du côté opposé, de couleur de



corne, ou verdâtre, dont la consistance est dure & même un peu coriace, & qui, quand elle est bien sèche, se casse difficilement sous la dent. Cette *fève de café* n'est autre chose que les deux feuilles féminales de l'arbuſte. Elle ne peut croître que lorsqu'on la ſeme, ces feuilles repliées l'une dans l'autre avec un germe qui les unit. Les deux fèves couvertes de leur parchemin ſont enſemble groſſes comme une baie de laurier.

On nomme *café en ceriſe*, les fruits mûrs qu'on vient de cueillir ; *café en coque*, le fruit entier & deſſéché ; *café en parchemin*, celui qui eſt ſéché & dépouillé de ſa pulpe, & *café mondé*, celui qui l'eſt de ſes enveloppes, tel qu'on le vend.

#### *Autre eſpece de café.*

Suivant ce que rapporte le Mémoire de l'Isle de Bourbon, en date de 1720, dont j'ai déjà parlé, il ſe trouve dans cette Isle deux eſpeces de café. La première en eſt originaire, & a la feuille différente de celui de Moka : elle eſt d'un rapport moins conſidérable. Cette eſpece outre cela ſe diviſe en mâle & femelle ; le mâle ne donne aucun fruit. Sa graine a une amertume & un goût déſagrément, qui paſſent cependant en vieilliffant : elle eſt fort coriace quand elle eſt ſèche, & ne peut ſe couper ſous

la dent , quelque mûre qu'elle soit. Cette courte description n'est ni exacte , ni satisfaisante , ce qui doit faire regretter que l'Auteur de ce Mémoire ne soit pas entré dans un plus grand détail. L'autre espece qui y a été portée de Moka , ressemble à la nôtre & n'a point de mâle. Les Habitans de l'Isle de Bourbon ont cultivé quelque tems la premiere espece , malgré sa mauvaise qualité & son peu de rapport. Ils l'ont abandonnée sans doute depuis qu'ils ont été en possession de l'autre.

*Culture du caffeyer.*

Quelque soit le terroir de l'Isle Saint-Domingue qu'on choisisse , si , immédiatement après avoir défriché & dégarni de bois la terre vierge qui en étoit couverte , on y plante des *caffeyers* dans le tems & la saison convenables , on doit s'attendre à les voir réussir cette premiere fois. Cependant ils ne se soutiennent pas également par-tout , il leur faut nécessairement un terrain approprié , car quelques soins que l'on prenne ils périssent bientôt dans les autres. „ Tou-  
 „ tes les montagnes du Yemen ne produi-  
 „ sent pas du café , ( dit l'Auteur du Mé-  
 „ moire déjà cité sur l'origine & la culture  
 „ du café , inféré dans l'Histoire des Indes ,  
 „ &c. ) „ celles où il croît commencent vis-  
 „ à-vis de Moka , dans la Province de

„ Faas , depuis les 14 degrés de latitude en  
„ tirant vers le nord , jusques par les 17  
„ degrés. Ces montagnes forment une chaî-  
„ ne qui gît de même que la côte de la mer  
„ en prolongeant à environ huit à dix lieues  
„ dans les terres. Il vient des caffés jusques  
„ à cinq à six journées en dedans vers l'est.  
„ En quelques lieux ces montagnes sont  
„ fort hautes , contenant beaucoup de ro-  
„ chers , & là où il y a de la terre elle  
„ est fertile en général , même sur le som-  
„ met qui est habité , où sont produits les  
„ grains & fruits comme en Europe , un  
„ peu imparfaits. Les plantations des caffés  
„ sont situées depuis près de leur sommet  
„ jusques dans les vallons. Parmi les planta-  
„ tions de café , croissent aussi les fruits de  
„ l'Inde , comme bananiers , manguiers ,  
„ citronniers. Quand les sécheresses sont  
„ grandes , les Arabes ont l'adresse de con-  
„ duire des canaux & des filets d'eau , sou-  
„ vent de très-loin & au travers des mon-  
„ tagnes , & des rochers , pour arroser leurs  
„ pieds de café.

„ Le *caffeyer* , dit le Docteur *Browne* ,  
„ Histoire de la Jamaïque , tome I , aime  
„ la terre franche & les situations fraîches ;  
„ car lorsqu'il est planté dans des terrains  
„ qui ont ces qualités , ou quand on le ra-  
„ fraîchit à propos , il produit une si grande  
„ quantité de fruits , que les branches , quoi-

„ que courbées jusqu'à terre, en portent si  
 „ difficilement le poids, que l'arbre même  
 „ en est courbé. On observe cependant que  
 „ cet arbre croît dans presque toutes les  
 „ montagnes, & produit assez abondam-  
 „ ment dans des terrains arides, pourvu que  
 „ le sol en soit bon.

Nous ne plantons gueres les *caffeyers* à Saint-Domingue ailleurs que dans les montagnes. S'ils n'y réussissent pas c'est souvent parceque le terrain y est mauvais, ou peut-être parceque nous le cultivons mal, & que nous négligeons les précautions & les soins qu'ils exigent, en les laissant étouffer sous les herbes & les halliers.

La plûpart des Cultivateurs qui veulent planter une *caffeyere*, se servent pour plants de jeunes pieds qui croissent sous les arbres. Ce sont pour l'ordinaire des graines échappées pendant la récolte, ou qui restées sur l'arbusse ont tombé à terre par maturité & ont ensuite levé. Ces jeunes pieds ne croissent bien que du côté où ils se trouvent à l'ombre : ils sont toujours foibles, déliés, sans vigueur & étouffés par leur multitude. Accoutumés à l'ombre dès leur naissance, ils sont, malgré la précaution de les replanter dans les tems les plus favorables, souvent brûlés par l'ardeur du soleil, même lorsqu'on les croit bien repris. Mais s'il réussissent, les arbres qui en proviennent



sont des avortons sans vigueur, & je crois que c'est une des principales causes qui font que nos *casséyeres* durent si peu.

Il croît en Arabie des petits pieds de café sous les arbres; mais les Arabes les négligent & préfèrent de former des pépinières (12). Nous devrions suivre cet exemple qu'ils nous donnent; je vais extraire les raisons qui peuvent nous y déterminer, du Mémoire de Moka dont il a déjà été parlé.

„ Les Arabes font leurs semis en pépi-  
 „ nières, avec les grains préparés des plus  
 „ belles cocques de café des arbres, qui

(12) *Le Mémoire intitulé, Observations sur l'arbre & le fruit du café, &c. dont il a déjà été fait mention dans nos notes, rapporte* „ qu'on n'a sçu que par les Français qui firent „ le voyage de Mouab, une singularité qui étoit ignorée de „ toute l'Europe: c'est que dans des lieux exposés au midi, „ ou trop découverts, les arbres du café se plantent sous „ d'autres grands arbres qui leur servent d'abri, pour les „ mettre à couvert de l'ardeur excessive du soleil. La Grelau- „ diere (un des voyageurs.) prit ces grands arbres pour une „ espece de peupliers. Ils étendent prodigieusement leurs bran- „ ches, & forment, par leur disposition, un cercle parfait „ qui couvre tout ce qui se trouve dessous. On prétend que, „ sans cet ombrage, la fleur seroit brûlée en s'ouvrant, & ne „ produiroit aucun fruit. Les premiers arbres que les Français „ virent, près de la Ville du Tage, étoient fortifiés de ce se- „ cours, parce que le pays y est plus ouvert que dans d'autres „ lieux. Ils observerent que chaque peuplier couvre de son „ ombre une certaine quantité de cassés, & que les cassés „ sont plantés par ordre, dans le même alignement que nos „ pommiers. Nous ne citons ce passage que pour montrer „ combien il est difficile de concilier les relations. Peut-être „ cette méthode n'est-elle en usage que dans quelques cantons, „ & que la Grelaudiere a jugé trop précipitamment qu'elle étoit „ générale. C'est un défaut que l'on peut reprocher à tous les „ voyageurs.

„ font dans le meilleur crû de chaque Pays \*.  
 „ Ils recueillent ces gouffes dans leur plus  
 „ parfaite maturité. Ils en font détacher la  
 „ première peau, qui est tendre, en les froi-  
 „ sant légèrement avec la main, plusieurs  
 „ ensemble, sur une pierre rude. Cette pre-  
 „ mière peau étant ôtée, les deux grains de  
 „ la gouffe se séparent facilement, chacun  
 „ restant couvert de sa seconde écorce, qui  
 „ est dure & mince. Ils font sécher ces  
 „ grains à l'ombre, parce que le soleil y  
 „ est contraire †; & ces grains séchés sont  
 „ conservés pour faire les semis, quand la  
 „ saison des pluies a commencé. Ils ne re-  
 „ cueillent point les gouffes qu'après deux  
 „ ou trois jours de tems serein, parce qu'ils  
 „ croient qu'elles ne seroient plus propres  
 „ à être préparées pour les semis, si elles  
 „ avoient été mouillées par quelque ondée  
 „ de pluie ». Ces précautions sont peut-être  
 poussées un peu trop loin.

---

\* Dans quelque pays que ce soit, où l'on a quelque con-  
 noissance de l'agriculture, on choisit toujours dans les meil-  
 leurs terroirs les plus belles & les meilleures especes de  
 plantes que l'on se propose de cultiver; mais trop de préc-  
 ipitation & l'envie de se procurer en peu de tems du re-  
 venu, fait qu'à Saint-Domingue on se sert indistinctement de  
 tout ce qui se trouve sous la main, sans s'embarasser d'y  
 mettre du choix.

† Ceci ne contredit point la remarque de M. de Jussieu,  
 qui établit que la graine de café veut être mise en terre toute  
 récente; car les grains recueillis avec les précautions rap-  
 portées ci-dessus, ne sechent jamais parfaitement, & conser-  
 vent toujours intérieurement une légère humidité.

„ Le tems venu que les pluies ont cou-  
 „ tume d'humecter le terrein, ils sement ces  
 „ grains féparément, à environ 2 pouces  
 „ de bonne terre bien préparée, ordinaire-  
 „ ment parmi les bananiers, à cause de  
 „ l'ombre, & ils couvrent l'endroit de quel-  
 „ que feuillage pourri, afin que le terrein  
 „ conserve mieux l'humidité, & soit garanti  
 „ du soleil quand il vient à paroître.

„ Les grains pouffent hors de terre après  
 „ un mois & demi ou environ \* : il arrive  
 „ quelquefois que l'écorce mince qui ren-  
 „ fermoit chaque grain, paroît hors de terre  
 „ sur les tiges, qui sont fort tendres. Si après  
 „ quelque tems cette écorce ne se détache  
 „ pas d'elle-même, on la fait tomber quand  
 „ elle obéit facilement, sans rien rompre  
 „ des deux petites feuilles féminales qu'elle  
 „ renferme. Ces feuilles se développent,  
 „ s'étendent & sont rondes; il en naît d'au-  
 „ tres pointues, & il se forme de petits ar-  
 „ bres qu'on laisse à la même place pendant  
 „ un an, ayant soin de les arroser, quand  
 „ les pluies manquent. Deux ans après, ils  
 „ commencent à donner du fruit.

„ Les Propriétaires des meilleurs crûs de  
 „ chaque pays font les semis en pépinieres,

---

\* Il est souvent arrivé chez moi, que les grains de café  
 ont resté 70 à 80 jours en terre avant de lever, quoique  
 j'eusse l'attention de les faire arroser tous les soirs. Ceux qui  
 sont tombés après avoir séché sur pied, ne levent que dans  
 la saison des pluies de l'année suivante.

„ & en vendent les petits arbres au reste  
 „ des Habitans du pays.

„ Les Arabes disent que si, en faisant les  
 „ semis, on n'avoit point séparé les deux  
 „ grains de café, comme il a été dit, l'ar-  
 „ bre qui en proviendrait d'une gouffe en-  
 „ tière, ne réussiroit pas si bien \* ; & c'est  
 „ pour cela qu'ils ne se soucient pas de trans-  
 „ planter les petits arbres qui proviennent  
 „ des gouffes perdues dans le tems de la  
 „ récolte, & qui poussent par hazard.

„ Mrs. de l'Isle de Bourbon faisoient ob-  
 „ server dans le Mémoire qu'ils avoient  
 „ adressé au Comptoir François de Moka,  
 „ que l'arbre de café, dans leurs terres,  
 „ jettoit d'abord beaucoup de branches par  
 „ le haut ; qu'après cinq à six ans, il dépé-  
 „ rissoit par le milieu ; qu'ensuite les bran-  
 „ ches du bas s'étendoient beaucoup, &  
 „ qu'étant fort menues & fort chargées de  
 „ fruit, les unes rampoient, & celles de  
 „ dessus cassoient au bas de la tige par le  
 „ poids du fruit †. Ils demandoient, à ce  
 „ sujet, s'il convenoit d'élaguer l'arbre par  
 „ le pied, pour l'arrêter par le haut ; s'il  
 „ falloit faire quelque taille aux branches,

---

\* Les deux plantes qui naissent de ces deux germes si voi-  
 fins, se collent souvent ensemble en croissant, & forment  
 un seul pied qui n'a aucune vigueur.

† Voilà précisément ce qui arrive à la plûpart de nos  
 caféyers de Saint-Domingue.



„ &c. Le Sieur *Miran*, Directeur du Comp-  
 „ toir de Moka, fit réponse qu'ayant ob-  
 „ servé que l'arbre de café, en Arabie,  
 „ vivoit plus long-tems sain & dans un état  
 „ plus naturel, & que les Arabes ignoroient  
 „ la méthode de faire des tailles aux bran-  
 „ ches d'aucun arbre, il croyoit que cela  
 „ venoit de ce que le sol de l'Isle de Bourbon  
 „ n'étoit pas si favorable à cet arbre. Mais,  
 „ l'année suivante, ayant découvert la vé-  
 „ ritable maniere dont les Arabes font leurs  
 „ semis, il crut dès-lors que le défaut des  
 „ arbres de l'Isle de Bourbon pouvoit pro-  
 „ venir de ce qu'on y faisoit les semis de  
 „ gouffes entieres, qui contenant deux grains  
 „ & par conséquent deux germes, l'un des  
 „ deux pouvoit avoir plus de force que  
 „ l'autre, & qu'apparemment cela causoit  
 „ le désordre qui arrivoit à l'arbre de café  
 „ dans l'Isle de Bourbon.

Les Anglois sont dans la même erreur.  
 „ La meilleure façon, dit le Docteur *Browne*,  
 „ est de semer les graines de café entieres,  
 „ peu après être cueillies; sans quoi, elles  
 „ manqueroient de lever\*, si elles restoient  
 „ quelque tems à terre.

Après ce qui vient d'être exposé, il pa-  
 roît incontestable qu'il faut semer le café

---

\* Il se trompe; elles leveront; mais plus on aura tardé  
 à les semer, plus elles resteront de tems en terre avant de  
 lever.

en pépinière, & employer la méthode pratiquée par les Arabes. C'est celle que j'ai adoptée, & dont je me suis toujours servi avec succès. Les jeunes plants de café que j'en ai tiré, étoient incomparablement plus gros, plus forts, plus nourris & vigoureux que ceux qui se trouvent sous les arbres; & lorsque je les plantois dans une saison favorable, ils réussissoient presque toujours. Ils n'étoient pas non plus si sujets que les autres à l'inconvénient d'être brûlés par le soleil, & les arbres qui en provenoient, mettant moins de tems à croître, surpassoient les autres en grandeur, & se soutenoient aussi beaucoup mieux.

*Transplantation des caffeyers.*

„ Pour transplanter les caffés (dit le Mémoire manuscrit qui m'a été fourni par un Habitant de la Martinique) „ les uns les „ alignent, & les autres ne les alignent pas : „ cependant il vaut mieux les aligner, tant „ pour le coup-d'œil, que pour la facilité „ des sarclaisons, & pour le cueillir“. (On pourroit ajouter encore, afin de faire un emploi plus exact de son terrain.) „ Dans „ une terre meuble & forte, on doit les „ planter à la distance de 5 pieds de haut, „ sur 6 de large; & dans une terre moins „ forte, à la distance de 3 pieds & demi à 4, „ sur 4 pieds & demi à 5 pieds.

„ On doit, remarque le Docteur *Browne*,  
 „ observer la distance convenable à la gran-  
 „ deur de cet arbrisseau ; car dans une terre  
 „ graveleuse, mêlée & sèche, il ne s'éleve  
 „ pas au dessus de 5 pieds, & ne doit être  
 „ planté qu'à cette distance l'un de l'autre :  
 „ mais parmi les montagnes, où il s'éleve  
 „ à 9 à 10 pieds ou plus, il faut aussi planter  
 „ à 8 à 10 pieds de distance ; bien que j'en  
 „ ai vu qui étoit planté plus proche, & qui  
 „ néanmoins rapportoit beaucoup “. Voici  
 ce qu'on peut conclure malgré ces deux  
 sentimens.

Il convient d'arrêter les *caffeyers*, & de  
 ne pas les laisser croître au dessus de 6 pieds ;  
 par conséquent cette mesure est la plus  
 grande distance à laquelle il faut les planter.  
 On peut cependant les rapprocher à 5 pieds,  
 si le sol est maigre & sec ; mais il ne faut  
 point qu'ils soient plus près les uns des au-  
 tres ; autrement ils se nuiroient, en s'ôtant  
 réciproquement la nourriture\*.

On peut distribuer le plant d'une *caffeyere*  
 en deux manieres ; sçavoir, en échiquier  
 & en quinconce.

Dans une *caffeyere* plantée en échiquier ;  
 tout pied de café est plus près d'un de ses

---

\* Ceci pourroit souffrir quelque exception, sur-tout s'il se  
 trouvoit quelques terroirs, dans cette Isle, aussi analogues  
 aux *caffeyers* que le sont ceux de l'Arabie, où ils croissent  
 communément depuis 12 jusqu'à 15 pieds de haut : il faudroit  
 bien alors les espacer à plus de 6 pieds.

voifins, & plus éloigné d'un autre; ce que l'on concevra facilement, puisque la diagonale d'un des quarrés de l'échiquier, étant la ligne la plus longue qui puisse se tirer dans ce même quarré, les deux pieds de café situés à ses deux extrémités, sont aussi les plus distans l'un de l'autre. Les arbres ne sont donc pas tous également espacés de cette maniere (13).

Dans une plantation en quinconce, tous les pieds sont également distans les uns des autres. En les espaçant d'ailleurs de même que les rangs de l'échiquier, on se ménage du terrain pour en mettre un fixieme de plus; c'est-à-dire, que dans un terrain où l'on n'auroit que 5 mille pieds de café en les plantant en échiquier, on en placeroit 6 mille à peu près en les plantant en quinconce. Cette différence est assez considérable pour mériter attention: en voici la preuve démontrée. Supposez trois arbres plantés en triangle équilatéral, ils seront par-tout à égale distance l'un de l'autre. Tirez de droite à gauche une ligne qui parte du sommet du triangle, égalant en longueur

---

(13) *L'Auteur de ce Mémoire avoit joint dans son manuscrit des figures à cette démonstration & à celles qui suivent; mais malgré les soins que nous nous sommes donnés, nous n'avons pu les faire imiter par aucune opération typographique, ni trouver même personne pour les graver. D'ailleurs ces démonstrations sont par elles-mêmes si claires & si intelligibles, qu'on peut les comprendre aisément sans figures.*



un de ses côtés, & parallèle à sa base, vous verrez que le rang d'arbres que cette ligne vous représente, est plus proche du rang qui forme la base du triangle, que l'arbre qui est à son sommet, ne l'est d'aucun des autres. Voulez-vous en trouver la proportion \*? Tirez du sommet du triangle une perpendiculaire qui divise sa base en deux parties égales, & supposez les deux arbres situés aux deux extrémités d'un de ses côtés, éloignés de 6 pieds l'un de l'autre; ôtez du quarré 36 de la ligne qui forme un des côtés, 6; du quarré 9 de la moitié de la base divisée par la perpendiculaire, 3; & prenez la racine quarrée du restant 27, vous aurez 5 pieds 2 onzièmes à peu près pour la distance de la ligne perpendiculaire des deux rangs.

Rien n'est plus aisé que de faire planter en quinconce par des negres. Après avoir tiré une ligne droite pour le premier rang, & après avoir mesuré les espaces qui doivent être entre les arbres, & planté un piquet à chaque place que doit occuper un arbre, ayez deux gaules d'une toise chacune, ou de telle mesure que vous jugerez à propos: appliquez l'une de ces gaules au pied d'un piquet, & l'autre au pied d'un autre piquet voisin; ensuite réunissez-les

\* Eucl. prop. 47, liv. 1.

pour les joindre par leurs bouts, elles marqueront à leur point de réunion l'endroit où il convient de placer un piquet. Cette méthode très-simple, est en même tems plus commode & plus expéditive que le cordeau qui s'allonge ou se raccourcit à proportion de la tension plus ou moins forte, & qui, outre cela, s'embarrasse le plus souvent dans les troncs d'arbres qui sont restés sur terre. Avec ces deux gaules au contraire, rien ne peut vous gêner dans votre opération. Si quelques obstacles empêchent de marquer un piquet d'un côté, on peut le faire librement en se tournant d'un autre. Il est vrai qu'on a besoin d'un grand nombre de piquets; mais les negres peuvent les faire aux veillées, sans que le travail du jour soit interrompu. C'est la méthode que j'ai toujours employée pour planter des bananiers à 12 pieds de distance.

*La suite, au Journal prochain.*

## REMARQUE CRITIQUE

*Sur un article du Dictionnaire raisonné des Sciences, &c.*

*C'est avec la plus grande satisfaction que nous voyons un de nos Correspondans entreprendre, ainsi que nous l'avions projeté, de relever les erreurs des articles du Dictionnaire*

Encyclopédique, concernant l'Amérique. La multiplicité des matières que nous avions à traiter, nous faisoit remettre l'exécution de ce dessein à un autre tems. Ce travail d'ailleurs exigeoit des secours & des lumières que nous n'étions pas encore à portée de nous procurer. Il falloit nécessairement, pour se charger d'une pareille entreprise, quelqu'un aussi versé que M. B\*\* dans l'histoire du Nouveau-Monde. Plusieurs écrits intéressans, & qui n'ont pas peu contribué au succès de notre Journal, ont dû faire juger que ses connoissances, fruits de plus de vingt années de séjour dans cette Colonie, ne sont pas moins solides qu'étendues; ainsi il y a tout lieu de présumer que les articles qui concerneront Saint-Domingue, feront plus particulièrement l'objet de sa critique, lorsqu'ils se trouveront repréhensibles. Quelque immense que soit encore la carrière qu'il vient de s'ouvrir, nous ne doutons point qu'il ne la remplisse avec succès, & qu'en se livrant à des recherches aussi pénibles que nécessaires, il n'apporte l'attention la plus scrupuleuse à ne laisser échapper aucun des objets qui mériteront d'être discutés.

LE Journal de Saint-Domingue a annoncé depuis long-tems, que l'Encyclopédie, ouvrage si digne d'illustrer notre siècle, étoit fautive dans la plûpart des articles de l'Amérique; vérité à laquelle on ne sçauroit se

refuser. J'ai entrepris la lecture de ce précieux ouvrage ; je promets des remarques sur tout ce que j'y trouverai de défectueux ou d'incorrect. Un livre de cette étendue, & d'une si grande importance, fera long-tems à acquérir sa perfection.

Je commence par un article de géographie, dans lequel il est fort singulier que l'on ait confondu deux Villes situées, l'une en Amérique, & l'autre en Afrique. La seule mention qui est faite dans ce qui concerne la seconde, d'une traite avantageuse de Noirs, auroit dû inspirer de la défiance aux Rédacteurs. Pouvoient-ils ignorer que le Nouveau-Monde n'a jamais produit de Nation Negre, & qu'il n'y en a été transporté que depuis la découverte de Christophe Colomb ?

Voici l'article, que je copie en entier.  
 » ACARA ou ACARAI, Place de l'Amérique  
 » méridionale dans le Paraguai, bâtie par  
 » les Jésuites en 1624. Long. 26. 55. lat.  
 » mérid. 26.

» Les Anglois, les Hollandois, les Danois,  
 » sont établis à *Acara*, ce qui les rend maî-  
 » tres de la traite des Negres & de l'or.  
 » Celle de l'or y étoit jadis considérable ;  
 » celle des Negres y étoit encore bonne. Les  
 » Marchands Maures du petit *Acara* sont  
 » entendus : ils achètent en gros, & détail-  
 » lent ensuite. La traite de Lampy & de



» Juda est considérable par l'achat des Ne-  
» gres. En 1706 & 1707, les Vaisseaux de  
» l'Assiente en eurent plus de 250 pour six  
» fusils, cinq pieces de perpétuanes, un  
» barril de poudre de cent livres, six pieces  
» d'indienne & cinq de tafsels; ce qui, va-  
» leur d'Europe, ne faisoit pas 45 à 50 liv.  
» pour chaque Negre. Les Negres à Juda  
» étoient plus chers. On voit par une com-  
» paraison des marchandises avec une cer-  
» taine quantité de Negres obtenue en  
» échange, qu'on portoit là des fusils, des  
» pieces de perpétuanes, de tafsels, des  
» bassins de cuivre, des bougies, des cha-  
» peaux, du crystal de roche, de l'eau-de-  
» vie, du fer, de la poudre, des couteaux,  
» des pierres-à-fusil, du tabac, & que le  
» Negre revenoit à 88 ou 90 liv. valeur  
» réelle de cette marchandise.

Il n'est pas trop aisé de concevoir comment une pareille bévue a pu échapper; le Lecteur le moins instruit ne s'y laisseroit pas prendre. On conçoit que la conformité de nom peut bien surprendre un Compilateur inattentif: mais comment ne pas s'apercevoir de cette erreur, en lisant les différences qui caractérisent aussi essentiellement ces deux endroits? C'est-là ce qu'il y a d'incompréhensible.

Si on eût consulté le moindre Géographe, il auroit aidé à réformer l'erreur, de

quelque part qu'elle vienne. Le petit Dictionnaire de *Vosgien* distingue fort bien ces lieux.

» ACARA, pays & village du R. d'Acambou, sur la côte de Guinée en Afr. Les  
 » Angl., les Holl., les Dan., y ont chacun  
 » un fort, & chaque fort a son village particulier. Ce pays est le meilleur de toute  
 » la côte, & très-avantageux aux Negres  
 » pour le commerce. long. 18. lat. 5. 40.

» ACARAI, *Acaraia*, place de l'Amér.  
 » mérid. dans le Paraguay, O. de la Prov.  
 » & riv. de Parana, bâtie par les Jésuites  
 » en 1624. long. 26. 55. lat. mérid. 26.

Je bornerois là mes observations, si je ne croyois devoir ajouter, d'après Trévoux, Supplément de 1752, une autre maniere de ne plus confondre ces deux pays : c'est que le véritable nom de celui du Paraguay est ACARAÏG, *Acaraga*, autrement la Ville de la Nativité ; ainsi voilà une dénomination qui ne doit laisser aucun doute, puisqu'elle vient des Jésuites mêmes, & qui, substituée à l'autre mot, ne permettra plus de se tromper.

Difons quelque chose sur la longue énumération du second article. On y parle de la traite des Noirs, comme s'ils se traitoient à *Acara* différemment du reste de la Côte-d'Or : elle y est cependant par-tout la même, à quelques usages locaux près, que tous nos

Traiteurs sçavent à merveille ; ce n'étoit donc pas la peine d'entrer dans un détail qui aujourd'hui ne signifie rien par rapport à l'ancienneté de ce qui y est observé, & ne sçauroit offrir la moindre idée d'utilité au commerce. Vosgien me semble avoir embrassé tout ce qu'il falloit dire. B\*\*.

*Nous convenons de la justice de cette critique ; mais M. B\*\* nous permettra de lui objecter que peut-être cette erreur qu'il relève avec raison, pourroit bien ne provenir au fond que d'une simple omission, & qu'immédiatement après Acara ou Acarai, Place de l'Amérique méridionale dans le Paraguay, on aura oublié de placer Acara ou Acaraïg, Pays & Village du Royaume d'Acambou en Afrique, auquel l'article & l'explication qui suivent dans l'Encyclopédie, doivent naturellement se rapporter. La ressemblance des noms a pu induire l'Imprimeur en erreur ; alors ce ne seroit plus qu'une faute de typographie qui auroit pu échapper aux Rédacteurs de cet excellent Dictionnaire.*

## S U I T E

DES ÉDITS, DÉCLARATIONS, ARRÊTS, &c.

*Poids & mesures.*

LE Conseil de Marine adressa, par sa lettre du 14 septembre 1716, à MM. de

Châteaumorand & Mithon, plusieurs poids & mesures conformes à ceux de Paris, avec ordre de les faire servir de règles dans la Colonie.

En conséquence, ces Messieurs rendirent une Ordonnance, le 1 mai suivant, portant qu'à la diligence des Procureurs du Roi ou leurs Substituts, & en leur présence, les Habitans & Marchands viendroient, dans deux mois, faire étalonner leurs poids & mesures, à peine de 300 liv. d'amende.

Cette Ordonnance n'ayant eu aucun effet, & les plaintes des Armateurs & Capitaines étant suivies, il fut rendu par ces Messieurs une nouvelle Ordonnance, le 3 février 1719, qui en confirmant tout ce que dessus, commettoit à la vérification des poids & mesures, & condamnoit les défaillants en 100 liv. d'amende.

Toutes ces dispositions furent renouvelées par MM. de Fayet & Duclos, les 10 décembre 1732, 25 avril & 1 septembre 1733.

Enfin est intervenu le Règlement du Roi, en date du 1 mars 1744, imprimé dans les Recueils du Commerce des Colonies, & dont il sera ci-après donné un précis, lequel a fixé tout ce qui concerne cet objet\*.

---

\* On voit par-là qu'il y a long-tems que la Colonie est assreinte à l'uniformité des poids & mesures, qu'on cherche à étendre à toutes les Provinces du Royaume : cependant les



*Baux à ferme d'habitations.*

Un Arrêt du Conseil de Léogane, du 8 juin 1705, a relevé le Sieur *Bizeau* de l'engagement qu'il avoit contracté de répondre des negres qui mourroient dans une habitation dont il s'étoit rendu fermier, en retenant à son profit les enfans qui pourroient naître durant son bail.

Par un Arrêt du Conseil d'Etat, du 11 avril 1711, il fut ordonné que les stipulations des baux à ferme des habitations tiendroient, si les Parties dérogeoient volontairement à l'article 54 de l'Edit de 1685.

L'article 49 de l'Edit de 1724, concer-

Capitaines ne s'y sont soumis que dans leurs achats ; dans les ventes qu'ils nous font ; beaucoup suivent encore, sans en prévenir, les aunages, poids & mesures en vogue aux lieux où les marchandises ont été fabriquées. Mais cet usage ne se suit que quand il nous est contraire ; car, lorsqu'il y a du bénéfice, tout est réduit à l'aune de Paris. Les toiles, par exemple, qui jouissent presque par-tout d'un bénéfice considérable, ne nous sont plus vendues qu'à l'aunage strict : les seules toiles de halle en sont exceptées ; mais on doit s'attendre qu'elles seront un jour réduites comme les toiles blanches. Les vaisseaux, barillages, bouteilles, &c. ne sont plus réglés ; il en est où la diminution va presque à la moitié, & l'on sçait qu'outre la qualité inférieure de la marchandise, les barriques & autres vaisseaux contiennent bien moins qu'il n'est ordonné pour le Royaume. *C'est pour l'Amérique*, & cela couvre toutes les fraudes : y a-t-il donc pour nous d'autres mœurs, une conscience différente, des loix singulieres ? On nous fait payer très-cher ; encore ne nous livre-t-on que ce qu'il y a de plus médiocre ! Si quelqu'un osoit nier ces faits, il ne seroit pas difficile d'entrer là-dessus dans un détail justificatif.

nant la Louisiane, est contraire à cette disposition\*.

*Confirmation des ventes & aliénations de biens.*

Déclaration du Roi, du 1 octobre 1741, qui confirme les ventes & aliénations de biens appartenans à des Mineurs jusques au jour de la date de ladite Déclaration, quoiqu'elles ne soient pas revêtues des formalités prescrites par l'Ordonnance; bien entendu que les Mineurs n'auront point été lésés par fraude ou dol: Ordonne S. M. qu'à l'avenir, l'Ordonnance sera suivie, à peine de nullité des ventes & aliénations.

Quand les formalités qu'elle prescrit seront observées pour les biens que les Mineurs vendront, bois debout, ou dans des Quartiers non-établis, ils ne pourront plus

---

\* L'usage de rendre les Fermiers responsables de la mort naturelle, accidentelle, & du maronage des negres esclaves, a aujourd'hui prévalu dans la Colonie, de maniere qu'un Fermier n'en pourroit être relevé: mais il est essentiel que l'engagement soit inséré dans le bail volontaire ou forcé; sans quoi la clause ne scauroit y être suppléée. Il est certain qu'elle est opposée au Droit naturel, qui ne permet pas d'assurer la vie des hommes: d'ailleurs le Droit positif ne s'y oppose pas moins; il n'en est aucun qui veuille qu'un Fermier réponde de ce qui n'est point de son fait, & qui, payant l'usage d'une chose, soit tenu de sa valeur lorsqu'elle est perdue sans qu'on puisse lui en imputer la faute. Cela est même contraire à l'axiome latin, *res perit Domino*. Cependant cette loi s'est justement introduite dans la Colonie, malgré ses inconvéniens, pour engager les Fermiers à avoir soin des esclaves d'autrui, comme de leur propre bien, & ne les pas plus forcer au travail que s'ils leur appartenoient. Mais la clause doit être prévue & expresse dans le bail.

revenir sous prétexte de lésion, à moins qu'ils ne justifient qu'au tems de la vente, les biens ont été donnés au dessous de leur juste valeur. Et dans ce cas même, il ne sera compté au vendeur que le supplément estimé.

Il en fera usé de même pour les échanges, les partages & arrangemens de famille, faits entre les Tuteurs & les Mineurs\*.

*Des Tuteurs & Curateurs ; maniere de les élire ; leurs obligations & pouvoirs.*

Sur une délibération du Conseil de Léogane, du 6 juillet 1716, & autres représentations postérieures, il fut décidé au Conseil d'Etat, le 15 décembre 1721, qu'il seroit nommé des Tuteurs ou Curateurs, tant en France qu'en Amérique, aux Mineurs qui auroient des biens situés en France & dans les Colonies :

Que leur éducation seroit déferée au Tuteur élu dans le dernier domicile du pere ;

---

\* Cette dernière disposition n'est pas claire ; elle doit avoir été mal entendue par le Compilateur : car ici, comme ailleurs, tout accord entre le Tuteur & son Mineur est nul d'une nullité radicale ; & d'autre part les échanges, partages & arrangemens de famille suivent, comme par-tout, les regles prescrites en pareil cas. Il faut donc qu'il ait confondu ce qui rentre dans l'esprit de la Déclaration de 1741, avec d'autres objets qui n'y ont nulle relation, mais qui se décident par les loix générales. Les partages où il y a des Mineurs, ne sont que provisionnels ; les Majeurs reviennent par lésion du tiers au quart ; le reste se regle par la Jurisprudence du Parlement de Paris, que l'on suit exactement,

à moins que sur l'avis des parens, le Juge n'en ordonnât autrement :

Que les lettres d'émancipation n'auroient d'effet, que dans le pays où elles auroient été entérinées :

Que les Mineurs, quoique émancipés, ne pourroient disposer de leurs esclaves, quoiqu'ils soient réputés meubles :

Qu'ils ne pourroient se marier sans le consentement du Tuteur nommé dans la dernière résidence du pere, lequel, à cet effet, recueilleroit l'avis des parens.

Permettoit S. M. aux Juges, pour de grandes considérations, dont ils feroient mention, d'ordonner l'assemblée des autres parens du premier domicile du pere.

La Déclaration du Roi, du 1 février 1743, ordonne qu'il sera nommé des Tuteurs ou Curateurs aux Mineurs privés de pere & mere, qui posséderont des biens en France & en Amérique, par les Juges de France sur l'avis des parens & amis qui y feront leur demeure, pour les biens situés en France ; & pour ceux de l'Amérique, également sur l'avis des parens & amis qui y seront fixés, quant aux biens des Colonies.

Lesquels biens seront régis par lesdits Tuteurs ou Curateurs, chacun en droit soi, qui ne pourront être recherchés pour la reddition de leurs comptes, que par de-



vant les Juges qui les auront nommés, ou ceux qui les représenteront ( ces Juges ).

En cas que le pere ou la mere des Mineurs soit vivant, dans le tems de la dation de la tutelle ou curatelle, il sera permis au Juge de leur domicile, de les nommer Tuteurs ou Curateurs indéfiniment & sans restriction, sur l'avis des parens & amis; & dans ces cas, le survivant aura l'administration générale de tous les biens.

Les mêmes dispositions auront lieu à l'égard des Mineurs ayant pere & mere vivans, auxquels il seroit nécessaire de nommer des Tuteurs ou Curateurs pour l'administration des biens qui leur écheroient en propriété.

Dans les cas où les peres ou meres précédés auroient leur domicile en France, il sera par provision nommé des Tuteurs par le Juge du lieu de leur demeure, pour administrer les biens qu'ils auront dans le pays qu'ils habitent, jusqu'au jour que le Tuteur élu, ou indistinctement pour tous les biens des Mineurs, ou seulement pour le pays où le Tuteur provisionnel aura été nommé, lui ait notifié sa qualité; & sera ledit Tuteur provisionnel tenu de rendre compte de sa gestion à celui qui aura été nommé définitivement.

Si le pere ou la mere, à qui la tutelle générale aura été déferée, vient à pas-

fer à de secondes noces, il pourra être pourvu d'un nouveau Tuteur aux Mineurs, si leurs parens & amis en font d'avis; & ce par le Juge qui aura déferé la tutelle générale; & dans ce cas il sera nommé deux Tuteurs, l'un pour les biens situés en France, l'autre pour ceux de l'Amérique, de la manière ci-dessus prescrite.

Les Tuteurs qui administreront les biens situés dans les pays où les Mineurs ne feront pas leur demeure, seront obligés d'envoyer tous les ans aux Tuteurs nommés dans les pays où les Mineurs seront élevés, des états de recette & dépense; & ils leur remettront pareillement, si les Juges l'ordonnent, les revenus en tout ou en partie, distraction faite des charges: lesquels (revenus) seront employés, suivant l'avis des parens & amis des Mineurs.

Lorsque les Mineurs seront élevés dans les Colonies, le Juge de la tutelle dudit lieu pourra, de l'avis des parens & amis, ordonner l'emploi de leurs revenus, même des capitaux qui rentreront. Mais lorsque les Mineurs seront élevés en France, l'emploi dans les Colonies ne pourra être ordonné, que de l'avis des parens & amis assemblés devant le Juge qui aura déferé la tutelle en France.

L'éducation des Enfans Mineurs appartiendra à leur pere, à moins que, pour

de grandes considérations, le Juge n'en ordonne autrement, sur l'avis des parens du domicile du pere.

L'éducation des Mineurs privés de pere & mere, doit appartenir aux Tuteurs des lieux où demeureront les Mineurs, si les parens & amis ne sont d'un avis contraire.

Sa Majesté, au surplus, laisse à la prudence des Juges, à décider à qui appartiendra l'éducation des Mineurs.

Les lettres d'émancipation ou de bénéfice d'âge, qui seront obtenues par les Mineurs, ne seront entérinées, sur l'avis des parens & amis, que par les Juges du lieu où les Mineurs auront leurs domiciles, soit en France ou dans les Colonies. Et ils ne seront tenus que de les faire seulement enrégistrer, dans les Sieges d'où dépendent les lieux où ils ont des biens, sans y avoir leur domicile; faute de quoi les lettres par eux obtenues n'auront aucun effet à l'égard desdits biens.

Les Mineurs, quoique émancipés, ne pourront disposer des negres, qui servent à exploiter les habitations, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 25 ans accomplis; sans néanmoins que les negres cessent d'être réputés meubles.

Les Mineurs qui n'auront point de pere, & qui voudront contracter mariage, requerront le consentement de leur Tuteur.

du dernier domicile du pere, s'il y en a deux, lequel le fera ordonner, s'il le croit convenable, par le Juge sur l'assemblée des parens. Permis au Juge d'ordonner, avant de statuer sur la demande, qu'elle sera communiquée au Tuteur & aux parens du premier domicile du pere; & dans ce cas, le Juge motivera les raisons qui l'auront déterminé à ce préalable.

Sa Majesté, au surplus, n'entend rien innover aux Loix Romaines, soit sur les droits de la puissance paternelle, soit au sujet de la dation & de la privation des tutelles, ou de l'âge auquel elles doivent finir: veut S. M. que lescdites dispositions continuent d'être observées ainsi que par le passé, dans les Provinces qui se régissent par le droit écrit, & ce à l'égard des biens situés en France, ou des effets dont le recouvrement doit y être fait; sans préjudice tant des tutelles & curatelles qui seront déférées dans les Colonies, que pour celles qui auront lieu en France, dans les Provinces où le droit coutumier est suivi. S. M. ne dérogeant pas pour cela aux dispositions de la coutume de Bretagne, ou autres, sur ce qui concerne l'autorité des peres & meres sur leurs enfans, & les règles qui y sont observées au sujet des tutelles & curatelles; lesquelles dispositions continueront d'être suivies, ainsi qu'elles l'ont



été jusqu'à présent, en ce qui concerne la Province de Bretagne\*.

*La suite, au Journal prochain.*

\* L'importance de cette Déclaration & l'usage journalier de ses dispositions, ont sans doute obligé le Compilateur à étendre beaucoup plus l'extrait qu'il en a donné, que des autres loix : mais nous ajouterons que cela n'empêche pas qu'elle ne doive être consultée, lorsqu'on aura besoin de s'en servir, attendu qu'il a supprimé bien des choses qui ne rendent pas son texte tout-à-fait clair. Elle a été enrégistrée dans les deux Conseils de Saint-Domingue, & y fait loi depuis 1744 : jusques-là on y avoit suivi la Déclaration de 1721, dont quelques dispositions avoient des inconvéniens qu'on ne tarda pas à reconnoître. Ces deux Déclarations se trouvent imprimées dans le Code de Louis XV.

Nonobstant encore les 14 articles, quoique assez longs, qui composent la Déclaration de 1743, il y a une infinité de cas non prévus, dépendans du local, & qui ne laissent souvent aux Juges que l'embaras de la solution : car il ne faut pas croire que l'application des loix d'Europe, puisse toujours suppléer en Amérique au défaut de loix particulières & locales ; c'est une erreur où l'on n'est que trop souvent en France à notre égard. Les plus habiles Jurisconsultes du Royaume seroient la plupart du tems embarrassés, s'ils venoient sur les lieux, pour décider des questions qui ne rentrent directement ni indirectement dans les principes ou Coutumiers, ou de Droit écrit, & que l'on est par conséquent forcé de juger d'une manière qui paroît abusive au delà des mers, sans l'être en aucune façon. La Coutume de Paris, la plus sage de toutes les Coutumes, & à laquelle on a eu d'abord raison de soumettre les Colonies, se trouve quelquefois insuffisante pour régler certains cas. Pour lors, à quoi recourir en Pays Coutumier ? Il seroit de besoin que l'on travaillât à un Code général des Colonies, que chacune fût consultée en particulier, & que l'autorité royale intervînt ensuite, afin d'y mettre le sceau. Les Colonies Françaises forment aujourd'hui un objet digne de l'attention du Souverain & de ses Ministres ; & cet ouvrage immortaliseroit tous ceux qui s'y employeroient. Mais on auroit tort de se dissimuler la grandeur & les difficultés de l'entreprise !

## T R O P L O N G,

*Conte très-court.*

LE Sr. de Ratonville, dit le *Bref*, eut tant d'amour pour le laconisme, qu'il abrégea jusqu'à son nom, & se fit appeller *Raton* ou *Bref* tout court. On peut dire qu'il étoit né au sein de la précision. Son pere étoit un riche Négociant, toujours renfermé dans les bornes exactes du calcul; & sa mere qui devoit le jour & l'éducation à un Géometre, régloit tout au compas. Le petit *Raton*, dès l'enfance, ne parloit que par monosyllabes, & n'achevoit jamais ses phrases. Il ne lisoit que des abrégés, des extraits, des précis; *Bref* en étoit un lui-même par sa taille. On le pressa de prendre un état: il n'embrassa point le parti du Commerce ni celui de la Finance, par le dégoût si commun que les enfans ont pour la profession de leur pere, & pour celle qui semble y avoir le plus de rapport. Il parcourut tous les autres états. Il fut homme de Robe un jour; les formalités & l'éloquence prolixes du Barreau l'impatienterent. Il fut Abbé une semaine; le verbiage de l'Ecole l'excéda. Il fut Militaire deux mois entiers; cet état lui parut charmant: il y trouva d'abord dans les procédés & dans les propos, cette aimable précision qu'on cherche en

vain ailleurs, & qu'on ne rencontre que là. Il y seroit demeuré; mais il falloit trop attendre pour parvenir aux premiers grades. L'ordre vint d'ailleurs de partir pour la Westphalie; le trajet lui parut *trop long*. Bref, il essaya de tout, & ne fut rien. Quand on a le bonheur de naître riche, on peut vivre inutile impunément. *Raton* jugea donc l'indépendance le parti le plus commode; il s'y fixa: mais du caractère dont la nature l'avoit formé, il n'y put éviter l'ennui qu'il fuyoit & qu'il rencontroit par-tout. Il ne trouvoit le point de précision nulle part. Dans un cercle, quelqu'un contoit-il la nouvelle du jour? il interrompoit l'Historien au milieu de son récit, en se récriant, *trop long!* Dans un souper, servoit-on l'entremets? il se levoit brusquement de table, en répétant toujours *trop long!* A la Comédie, il n'arrivoit qu'à la petite Pièce, ou qu'au cinquième Acte de la grande. Le débit lent de la Tragédie le désoiloit: à peine l'Acteur avoit-il prononcé dix vers de suite, que *Raton* sortoit du Théâtre en murmurant tout haut, *trop long, vingt fois trop long!* A l'Opéra, il n'entendoit jamais que le dernier air; & à chaque reprise, il chantoit constamment, *trop long*; c'étoit son refrain. Un mardi il entra au Parterre; il eut, pour la première fois, la patience de voir un Ballet entier: mais comme il étoit petit & précis en tout, il trouvoit tous les

Speçtateurs trop grands, & toutes les danfes trop longues. Dès qu'un voisin lui mafquoit la vue d'une Danfeufe qu'il lorgnoit, il répétoit fans cefse, *trop grand ! morbleu, trop grand !* & chaque fois qu'on recommençoit le même pas, il crioit impitoyablement, *trop long ! encore un coup, trop long !* Un grand Officier de Dragons, qui étoit près de lui, impatienté de fes exclamations, lui répliqua en colere, *trop grand, trop long, finiffez* : quand on a le corps fi petit, & l'esprit fi court, on doit fe taire, ou fe tenir tapi dans fa boîte. *Raton* qui étoit auffi brave que concis, lui dit tout bas : fortons. Il partit en même tems, & fut fuivi de l'Officier. Dans la premiere rue détournée, il mit l'épée à la main ; mais par malheur il avoit le bras trop court pour atteindre fon adverfaire, dont le fer proportionné à la longueur de fa taille, le renverfa du premier coup. *Raton*, en tombant, s'écria, *trop long !* On le remporta chez lui. La bleffure étoit peu dangereufe ; mais le Chirurgien eut l'art de la rendre longue, & de défefpérer notre petit homme qui ne cefloit de lui crier fon refrain. Il guérit enfin au bout de fix femaines : dès qu'il fut parfaitement rétabli, il lui prit fantaifie de fe marier. Le choix étoit plus difficile pour lui que pour un autre : quoique petit, il n'aimoit pas les grandes femmes : il en vouloit une dont la taille, ainfi que l'hu-



meur, fût assortie à la sienne, qui parlât peu, mais juste, & qui fût précise, à tous égards, comme lui. Pour la trouver telle plus sûrement, après plusieurs vaines recherches, il fit choix d'une jeune personne de seize ans, qu'on pouvoit appeller une vraie miniature. Faite à peindre dans sa briéveté, & jolie, faite d'étoffe pour être belle, elle y gagnoit, elle en étoit plus piquante, elle en avoit plus de graces : ses yeux pleins d'esprit, en cachoient la moitié par modestie ; & sa bouche encore plus réservée, ne répondoit que oui ou non, mais toujours à propos, cela lui séyoit ; elle étoit dans l'âge du silence, où l'on doit écouter pour apprendre : un souris, fin d'ailleurs, suppléoit à sa réserve. *Raton* crut avoir trouvé, comme on dit familièrement, chaussure à son pied ; mais il ne trouva pas la précision qu'il attendoit, ni la conformité d'esprit dont il s'étoit flaté. *Cloé* développa ses sentimens ; il vit avec douleur qu'ils formoient un parfait contraste avec les siens. *Raton* ou *Bref* (on lui donnoit les deux noms indifféremment) examinoit tous les objets avec un microscope qui les lui grossissoit ; & *Cloé* les regardoit, au contraire, à travers un verre qui les lui rapetissoit ; de sorte que l'un voyoit tout *trop long* ou *trop grand*, & que l'autre voyoit tout *trop court* ou *trop petit*. *Bref* aimoit les petits soupers, les courtes fêtes, les petits chiens,

les petits ferins , les petits coureurs : *Cloé* préféroit les grands repas , les longs bals , les gros perroquets , les grands lévriers , les grands laquais ; elle avoit en ce point le goût des femmes de sa taille. A force de passer des nuits , elle devint vaporeuse : elle eut recours à un grand jeune Médecin fait exprès pour guérir les vapeurs des jeunes Mariées ; il s'exprimoit avec une facilité & une abondance de termes qui faisoient extasier la femme , & mourir le mari. *Cloé* avoit une inclination marquée pour la grande éloquence , pour les périodes nombreuses ; & *Bref* , une aversion mortelle pour les phrases. L'entretien du Médecin orateur occasionnoit toujours entr'eux un *duo* contradictoire. A chaque propos du Docteur , *Raton* se récrioit : eh *trop long* , Monsieur , *trop long* de moitié ! abrégez. Non , *trop court* , Monsieur , disoit *Cloé* , *trop court* des trois quarts ! plus vous allongerez , plus j'aurai de plaisir. Le bouillant petit homme ne put soutenir la contradiction éternelle de sa femme ; il s'en sépara brusquement , & l'abandonna à l'éloquence verbeuse de son Galien qui l'eût obligé de s'étouffer , pour l'en délivrer. Dans le besoin de se consoler , ou de s'étourdir , il effleura la connoissance de toutes les filles de Spectacle : en parcourant leur cercle séducteur , il fixa un jour ses regards sur une petite Danseuse qui formoit ses pas avec une

précision admirable , qui parloit & qui se conduisoit de même. La jeune *Souris* avoit appris à calculer sa danse & ses allures dans la Finance , dont elle avoit mis successivement les chefs à contribution ; mais malgré la justesse de ses calculs , elle avoit des goûts & des fantaisies sans nombre , qui la rendoient souvent pauvre au sein de l'opulence. *Raton* la prit dans un de ces instans fâcheux qui la laissoient libre , mais indigente. Il en devint amoureux-fou , & crut avoir trouvé un vrai bijou pour lui ; elle crut de son côté avoir rencontré un petit trésor pour elle. Leur union fut d'abord parfaite. Tout paroissoit conforme en eux , leur taille , leur caractère , leur nom même. *Souris* étoit faite pour *Raton* , & *Raton* fait pour *Souris* : elle ne ressembloit point à celles de son talent , dont toutes les faillies sont dans le brillant de leurs pas. Une loure , un menuet , un tambourin sont leur conversation ; & trois entrechats , leurs épigrammes. *Souris* pensoit ; elle avoit de l'esprit , elle l'aimoit , l'applaudissoit dans les autres : elle avoit pris en affection un petit Abbé qui faisoit de petits jolis vers. Elle l'engagea à rimer un Opéra ; il en fit un en cinq Actes : elle présenta l'Auteur & le Poëme à son nouvel amant qui fit politesse à l'Abbé par vanité ; car il avoit la manie des gens riches , de s'ériger en petit Mecène. Il le protégea donc :

mais en jettant les yeux sur son Poëme, il le trouva quatre fois trop long ; & condamna l'Auteur à le mettre en un Acte. L'Abbé surpris de l'Arrêt, lui représenta que c'étoit un Opéra sérieux, qui demandoit cinq Actes. *Bref* lui dit que la précision n'en vouloit qu'un : l'Auteur insista ; *Raton* s'obstina : les petits hommes sont têtus. Pour les mettre d'accord, *Souris* se rendit médiatrice, & opina pour trois. *Bref* y soucrivit ; mais à condition que chaque Acte n'auroit au plus que deux Scènes, pour amener un Ballet, & que tout l'Ouvrage ne contiendrait que soixante vers. Eh ! le moyen, interrompit l'Auteur effrayé ? le voici, répondit *Bref*. en disant cela, il prend une plume, & *crac* ; il fait main-basse inhumainement sur plus de six cens vers. Arrêtez, Monsieur, s'écria douloureusement l'Abbé, les larmes aux yeux ! arrêtez, vous me déchirez les entrailles ! Brûlez plutôt mon enfant, que de le mettre ainsi cruellement en pièce : *tout ou rien*. Rien, repliqua méchamment le petit homme, en jettant le Poëme au feu. L'Auteur fit les hauts cris ; la Danseuse rioit comme une folle ; & *Raton* s'applaudissoit : cependant, comme il étoit foncièrement bon, il eut pitié de l'Abbé ; & pour le dédommager, il lui fit une pension de quinze cens livres, dont chaque quartier lui fut payé d'avance. Cette scène singulière que la Piece



avoit occasionnée , fut la meilleure pour l'Auteur , qu'elle mit presqu'à son aise , & qu'elle guérit de la fureur des grands Ouvrages. Il se renferma sagement dans le cercle étroit de son talent ; & pour mieux faire sa cour , il ne fit plus que des chansons , de petits airs détachés , des bouquets & des madrigaux. Le Protégé se rendit par-là très-agréable au Protecteur qui redoubla ses bienfaits.

La maison de *Souris* & de *Raton* ( car ils vivoient ensemble ) devint l'asyle de tous les plaisirs en raccourci. On y donnoit des fêtes courtes , mais charmantes , dont elle étoit la Reine , & de petits soupers délicieux , dont elle faisoit tout le charme : ils étoient accompagnés de mille petits jeux variés que l'aimable gaieté faisoit naître , que la bonne plaisanterie assaisonna , & dont l'esprit étoit le premier à faire toujours les frais : un bon mot suivoit une saillie qui finissoit par un trait ; & ce qui flatoit le plus le Maître du logis , on y comptoit l'histoire du moment , en trois minutes : enfin le cher petit *Raton* étoit idolâtre de sa jolie petite *Souris* ; & croyoit avoir saisi son vrai bonheur , le point de précision qu'il désiroit. Cette félicité dura trois mois , & finit aussi rapidement qu'elle avoit commencé. Une affaire importante appella *Raton* ailleurs. L'amour impatient la lui fit gâter ; il le consulta plus que

ses intérêts, & sacrifia cent mille francs au désir de revoir ce qu'il aimoit huit jours plutôt. Il en fut bien payé : en arrivant, il trouva la *Souris* délogée : il ne restoit chez lui que les quatre murs, avec ce billet qu'il trouva sur l'unique table qu'on y avoit laissée. *Je vous quitte pour des raisons trop longues à dire. Bref, j'emporte tout, pour être mieux dans votre souvenir ; vous voulez de la précision ; en voilà.*

Ah ! la scélérate, s'écria-t-il ! mais dois-je en être surpris ? toutes ces souris-là sont faites pour ronger & pour détruire tous les lieux où elles s'établissent. Il eut beau s'armer de philosophie, ce coup fit sur tous ses sens une révolution si forte, que la fièvre le prit ; les remèdes l'augmenterent ; l'impatience l'attisa. Le Médecin, la Garde, & qui pis est sa femme, dont la visite lui causa le transport, se donnerent tous le mot pour le réduire à l'agonie. On vint alors l'exhorter à la mort par un discours très-édifiant ; mais dont la prolixité l'acheva. Le pauvre petit *Raton* rendit le dernier soupir, en proférant trois fois, *trop long, trop long, trop long !* *Cloé* suivit *Raton* de près. Il expira d'impatience. Elle mourut de langueur : les deux extrémités sont mortelles. La passion du *trop* emporta la femme sans relâche au-delà du vrai point de précision ; l'amour du *trop peu* retint le mari toujours en deçà. Ce point est

le point moyen ; & qui veut le saisir , doit adopter pour maxime ni trop , ni trop peu.

---

## L'ORIGINE DES SOUHAITS

du premier jour de l'an,

*ÉPITRE à Mademoiselle P\*\*\*.*

COMME habitant du Parnasse ,  
 Je pourrois impunément ,  
 Panégyriste à la glace ,  
 Vous faire un long compliment  
 Sur ce jour où follement  
 Pêle-mêle on s'embarrasse ;  
 Où , se cherchant , on se lasse  
 A s'éviter finement ;  
 Où , de concert , chacun ment ;  
 Où quiconque nous embrasse ,  
 Voudroit dans l'embrassement ,  
 Nous étouffer tendrement ,  
 Ennemi de la contrainte ,  
 Et libre du préjugé  
 Dont ce globe est surchargé ,  
 Je veux , délicate Aminte ,  
 Vous ôter jusqu'à la crainte  
 D'un discours mal arrangé .  
 Loin donc de nous la manie  
 De cet abus dominant :  
 Mais cherchons , sans ironie ,  
 Quel Enchanteur étonnant ,  
 Ou quelle force infinie  
 Put plier notre génie  
 A ce joug impertinent .  
 Dans les tems du premier âge ,  
 Errante au milieu des bois ,  
 Notre espece encor sauvage  
 Vivoit sans maître & sans loix :  
 Doux & tranquille avantage ,  
 Elle ignoroit le partage  
 Eclos du tien & du mien !  
 Sans connoître l'esclavage ,  
 Elle n'avoit d'autre bien  
 Que celui de n'avoir rien ,

Ainsi, sous Saturne & Rhée,  
 Vivoient les simples humains :  
 Combien peu fut la durée  
 De ces jours purs & fereins !  
 Sous le prétexte frivole  
 D'ennoblir l'humanité,  
 Méprisant sa pauvreté,  
 Le Peuple fit son idole  
 De la sotte vanité.  
 Il fallut des loix civiles.  
 La dure inégalité  
 S'établissant dans les Villes ;  
 Aigrit la cupidité,  
 En proie à mille caprices,  
 L'homme croissant en malices ;  
 Et brûlant d'ambition,  
 Fit pulluler tous les vices,  
 Et détruisit l'union :  
 L'on ne vit plus qu'artifices.  
 L'intérêt, non la pudeur,  
 Colora ses injustices  
 Du vernis de la candeur ;  
 Et pour comble de malheur,  
 Se couvrant d'ignominie,  
 La plus basse flatterie  
 Vint répandre son poison,  
 Encensa la tyrannie,  
 Et corrompit la raison.  
 Voilà l'époque certaine  
 Du jour de duplicité,  
 Où l'hypocrisie humaine  
 Scût avec solemnité,  
 Sous une apparence vaine  
 De paix, de sincérité,  
 Couvrir sa malignité.  
 Malgré ces mœurs que j'abhorre,  
 Aminte, l'on voit encore  
 Des cœurs vraiment vertueux,  
 Qui, guidés par la sagesse,  
 N'ont jamais senti l'ivresse  
 De ces écarts monstrueux.  
 Si de ces ames sublimes  
 J'osois tracer le portrait,  
 Quelles vertus magnanimes  
 Pourroient mieux orner ces rimes,  
 Qu'en vous peignant trait pour trait ?

*Par M. R\* V\* D\*, à Saint-Domingue.*



ÉPITRE A M<sup>LE</sup>. SALLÉ,*Écrite de Fontainebleau.*

Du froid séjour de la grandeur,  
 J'écris à ma chere Thémire;  
 Qu'Amour soit mon Ambassadeur,  
 Qu'il lui porte ce qu'il m'inspire.  
 Les fraîcheurs ont fini le cours  
 De ces innocentes soirées,  
 Plus belles que les plus beaux jours;  
 Où de leurs plus simples atours  
 Les Graces naïves parées,  
 Brilloient au milieu du concours  
 De tes amis & des amours.  
 Je les vis au bord de la Seine  
 Que tes pas légers parcouroient,  
 Quand d'une lumière incertaine  
 Diane & l'Amour t'éclairaient;  
 Quand tous les Zéphyr accouroient,  
 Voloient & te suivoient à peine;  
 Quand *Blenac* & moi t'adoroient,  
 Et que les Graces admiroient  
 Leur sœur, leur émule & leur Reine,  
 Où sont-ils ces jours de desir?  
 A la Cour, dans ma solitude,  
 Mais solitaire fans loisir,  
 Le sort jaloux m'a fait choisir  
 Le stérile ennui d'une étude  
 Qui n'est pas celle du plaisir;  
 Mais lorsque mon cœur peut saisir  
 L'image de l'objet qu'il aime,  
 Je ne vois qu'Amour devant moi,  
 Je ne vois que Cythere & toi,  
 Je me revois enfin moi-même:  
 Mon ame échape à sa prison,  
 L'effor du plaisir la délîe;  
 L'étude occupoit ma folie,  
 Le plaisir me rend la raison,  
 Qu'ici regne un esprit contraire:  
 Hélas! quel séjour pour un cœur  
 Né tendre, amoureux & sincere!  
 Ici l'Amour est un trompeur,  
 Et l'Hymen est un mercenaire.

Crains-tu que je perde jamais  
 Ta simplicité que j'adore,  
 Pour prendre des mœurs que je hais ?  
 Je cultiverois sans progrès  
 L'art adulateur que j'ignore,  
 Charmé de ne sçavoir encore  
 Qu'aimer & chanter tes attraits.  
 Mais insensible à ma constance,  
 O ma Thémire, tu te tais !  
 Est-ce donc trop peu de l'absence ?  
 Qui tarde trop à s'exprimer,  
 N'aime point, ou n'aimera guere.  
 Pourquoi perdre le tems à plaire ?  
 Il nous est donné pour aimer.  
 L'âge fuit, le tems nous devance ;  
 L'heure où la fleur s'épanouit,  
 Avec elle s'évanouit,  
 Et l'heureux tems où l'on jouit,  
 S'envole avec la jouissance.

*Par M. BERNARD.*

## LOGOGRYPHE.

PLUSIEURS fois  
 Dans un mois

Ma forme devient différente ;  
 Ainsi l'a voulu le destin.

En m'annonçant d'une humeur si changeante,  
 C'est dire que je suis du sexe féminin :

De mes quatre lettres enfin,  
 Que l'on retranche la première,  
 Une est tout ce qui restera.

Dans ce calcul, qui n'est point ordinaire,  
 Plus d'un Lecteur s'embrouillera ;  
 Mais pour moi, je ne sçais qu'y faire ;  
 Me devinera qui pourra.

Le mot de l'Enigme du Journal de Décembre, est *PEPIN*.

## APPROBATION.

*J'AI lu, par ordre de MM. le Général & l'Intendant, le*  
*Journal de Saint-Domingue pour le mois de Janvier 1767.*  
 BOURGEOIS.



# JOURNAL DE SAINT-DOMINGUE.

FÉVRIER 1767.

## S U I T E

*De la Description topographique de la Partie du Sud de la Colonie Française de Saint-Domingue.*

**A**VANT de faire connoître les différens cantons dans lesquels la *Plaine-du-Fond* se divise, nous croyons qu'il est à propos de donner une légère description de l'*Isle-à-Vache*.

La pointe du sud ou la plus méridionale de l'*Isle-à-Vache*, est à l'est de la pointe de l'*Abacou*, & en est à peu près distante de trois lieues. Cette Isle s'étend de l'ouest-quart-sud-ouest à l'est-quart-nord-est quatre lieues en longueur, & deux lieues en sa plus grande largeur, qui est tout-à-fait à l'ouest. Elle est resserrée à l'est, & n'a pas une lieue de large; mais la terre y est plate, & le terrain bon: la partie de l'ouest est montagneuse & stérile, mais couverte de bois;

C'est dans cette Isle que les navires font leur bois de fardage : son mouillage est fort au large dans la partie de l'ouest. La pointe de l'est se trouve exactement au sud de la baie de *Saint-Louis* ; cette partie est couverte en avant par le récif de *la Folle*, qui s'étend demi-lieue au large, court ensuite du sud au nord près de deux lieues, & se replie enfin au nord-nord-est deux autres lieues. Ce récif est très-dangereux pour les navires qui viennent de France ; plusieurs s'y sont perdus : c'est pourquoi il est expédient de s'en défier à bonne heure, crainte d'y être assalé par les brises. Au nord de l'*Isle-à-Vache* est la *Caye* ou l'*Islet-à-l'eau*, ainsi nommé, parce qu'il y a une source d'eau douce ; & sous le vent de celui-ci l'*Islet-à-Pernantey* & quelques autres islets. Il n'y a que des Pêcheurs sur l'*Isle-à-Vache* ; il est même défendu d'y faire des cultures, & d'y couper du bois.

La plaine du *Fond-de-l'Isle-à-Vache* se divise, comme nous l'avons dit plus haut, en différens cantons, tels que l'*Acul*, *Torbek*, le *Vieux-Bourg*, les *Cayes*, l'*Islet*, &c. Au nord-ouest de *Torbek* est le *Boucan-de-la-France*, & *Jean-Dezé* est au nord-ouest de celui-ci. La *Plaine-à-Jacob* est située sur la ravine orientale de la *Ravine-du-Sud*, au dessus de l'*Islet*. Ce canton, qui est très-étendu, comprend dans ses hauteurs celui



du *Parc*, rempli de collines, & qui s'étend jusqu'au Quartier de *Cavaillon*. Le sol de la plaine du *Fond-de-l'Isle-à-Vaché* est admirable. Les terres y sont d'une fertilité singulière pour les plantes nécessaires à la vie. Sa partie méridionale étoit autrefois plutôt noyée qu'arrosée, & les rivières en grand nombre qui la traversent, laissoient en plusieurs endroits des flaques d'eau & des marécages. Les cultures s'en ressentoient; car, quoique l'indigo y vint parfaitement, il rendoit beaucoup moins que dans le canton de l'*Abacou*; ce qui décida les Cultivateurs aisés à lui préférer le sucre: les cannamelles y vinrent avec une vigueur & d'une beauté qu'on voyoit rarement ailleurs; mais la trop grande humidité du terroir, sur-tout dans les habitations voisines de la mer, rendoit les sucres très-inférieurs, parce qu'ils étoient trop gras, & qu'ils se purgeoient difficilement de leur sirop. L'industrie, la patience, le travail des Colons ont levé tous les obstacles. Ils ont fossé leurs terres pour faciliter l'écoulement des eaux, avec tant de succès, que la plûpart fabriquent aujourd'hui du sucre très-beau, & que les autres acquierent de jour en jour un nouveau degré de perfection. Le coton & le café qu'on a planté en plusieurs endroits, ont réussi; mais ils rendent beaucoup moins que dans les montagnes: on en recueille fort peu,

& le sucre est le principal revenu de ce quartier. La *Plaine-à-Jacob*, au nord de la *Ravine-du-Sud*, est aussi très-fertile, & n'a jamais souffert de la trop grande humidité qui incommodoit le reste de la plaine; car elle péchoit par un défaut contraire, n'étant baignée par aucun ruisseau. On a été obligé, pour y remédier, de creuser des puits qui ont jusqu'à 160 pieds de profondeur. C'est dans ce canton que se fait le plus beau sucre de la plaine. Les établissemens en Sucrerie exigent de grandes dépenses & conséquemment de grandes facultés; aussi ne se forment-ils d'ordinaire que lentement. Avec une paix durable & les secours du Commerce de France, toute cette plaine pourroit s'établir; car il reste encore du bois debout dans quelques endroits qui sont concédés, ainsi que les mornes les plus reculés. Les pluies y étoient autrefois très-abondantes; mais les défrichemens considérables les ont fait cesser, & ce quartier éprouve aujourd'hui de longues sécheresses. On doit observer, ce qui n'est pas ordinaire dans le reste de l'Isle, qu'il ne pleut presque jamais au *Fond* qu'après minuit & le matin, & que les soirées y sont presque toujours belles. Depuis que les pluies ont diminué, les sécheresses fréquentes ont fait chercher aux Colons les moyens d'arroser leurs terres. On a déjà distribué la rivière de *Jean-Dezé*

à ceux de son voisinage, & celle de l'*Acute* aux Habitans du *Boucan-de-la-France* qui étoient à portée d'en faire usage. Plusieurs autres Particuliers tirent parti des rivieres qui naissent chez eux, soit pour faire aller des moulins, soit pour arroser. La riviere de l'*Islet*, qui coule dans un pays haché, & qui n'a pu servir à ce dernier objet, a été employée à faire tourner des moulins; mais le plus grand des travaux entrepris pour l'arrosage, est celui qu'on fait au haut de la *Ravine-du-Sud*: il est à présumer que toute la *Plaine-à-Jacob* y pourra participer. On se formera une idée de l'importance de cet ouvrage, qui n'est pas encore fini, par la somme de 720 mille livres qu'on donne à l'Entrepreneur. Les montagnes qui bordent cette plaine à l'ouest & au nord, sont très-fertiles; mais les côtières exposées au sud des mornes qui séparent ce quartier de *Cavaillon*, sont stériles & sans eau, comme il est ordinaire dans cette Isle en de semblables expositions. Malgré leur aridité, toutes ces côtières sont cependant concédées.

On compte dans cette plaine 117 Habitations remarquables, parmi lesquelles on compte 70 Sucreries, dont 10 établies en Raffineries font du sucre terré, suivant les circonstances. En établissant ce quartier, on n'érigea qu'une Paroisse, & on bâtit le vieux Bourg à peu près au milieu de la côte, à

4000 pas dans l'ouest du lieu où est aujourd'hui la Ville des *Cayes*, & à 2000 pas à l'orient de celui où est maintenant *Torbek*. Ce Bourg fut entièrement ruiné par un ouragan en 1725; & comme le quartier devenoit de jour en jour plus considérable, on le divisa en deux Paroisses, & on établit deux nouveaux Bourgs sur le bord de la mer, l'un, nommé *Torbek*, à l'embouchure de la riviere du même nom, & l'autre appelé les *Cayes*, à cause de celles qui environnent la rade où mouillent les navires. Ce dernier est situé entre la riviere des *Cayes* & celle de l'*Islet*, à 500 pas de celle-ci & sur les rives de l'autre. La distance de ces deux Bourgs est d'environ 6000 pas. On vouloit d'abord que *Torbek* fût le principal; on lui avoit même déjà donné le nom de Ville: mais il ne put prendre aucun accroissement, soit parce que la rade n'a aucun abri du côté du sud-est, & que la mer y étant toujours grosse, les embarquemens s'y font avec difficulté, soit par quelque autre vice local; il n'est composé que de 50 maisons, & tout le commerce s'est jetté dans le Bourg des *Cayes*, qui s'est tellement augmenté qu'il est aujourd'hui la Ville principale de la Partie du Sud. Sa situation cependant étoit d'abord encore plus désavantageuse que celle de *Torbek*; on l'avoit fondée dans un marais dont le sol étoit couvert.



d'un demi-pied d'eau, quand les rivières venoient à grossir, & la mer à battre en côte, ce qui arrivoit souvent. Les vapeurs putrides qui s'en élevoient, infectoient l'air, & causoient des maladies continuelles & des morts très-fréquentes. Le Port n'est pas excellent; il est sans abri, ainsi que la rade de *Torbek*: c'est un bassin capable de contenir 100 navires marchands, formé ou environné par une chaîne de cayes ou de récifs à fleur d'eau, qui laissent entre eux trois passes, dont l'orientale n'est que pour les plus petits bâtimens. La passe du sud a 21 pieds d'eau de profondeur, & l'occidentale n'en a que 14. L'ancrage est peu profond, mauvais fond & de peu de tenue; on n'y est à l'abri d'aucun vent, & les cayes qui couvrent le port, ne sont pas assez élevées pour rompre l'effort des vagues qui viennent du large. Des expériences malheureuses en 1751 & 1754, dans le mois de septembre de ces deux années, ont convaincu du peu de sûreté de ce port; car les navires qui s'y trouverent, furent presque tous jetés à la côte par des ouragans. Il ne seroit cependant pas impossible de remédier à cet inconvénient; on a même à ce sujet proposé plusieurs moyens: le premier & le meilleur seroit de conduire sur les récifs qui bordent le port, les carcasses des vieux bâtimens condamnés par vétusté, de les remplir de

pierres, & à la faveur de leurs masses, remparts suffisans contre les vagues, élever à droite & à gauche un double môle qui n'auroit qu'une entrée au sud, qu'on pourroit fermer par une chaîne. Le second seroit de creuser dans la riviere des *Cayes* un bassin où tous les navires seroient amarrés à quais & en sûreté. Quoique ce projet soit praticable, on n'a pas assurément considéré les frais énormes de l'excavation : cet ouvrage d'ailleurs seroit-il permanent, & la riviere dans ses débordemens ne combleroit-elle pas bientôt le nouveau bassin ? Le troisieme expédient proposé est le moins coûteux & le plus facile : on devroit, ainsi qu'à la Martinique, prévenir les hivernages, & envoyer les navires passer cette mauvaise saison dans la baie des *Flamands*, où ils peuvent se rendre dans une matinée. On ne donne la préférence à cette baie sur celle de *Saint-Louis*, que parce qu'il faut souvent plusieurs jours pour remonter des *Cayes* à ce dernier endroit. Tous ces projets ont resté sans exécution, & le commerce continue à se faire avec la même affluence & la même sécurité. Les trois passes sont protégées par une batterie chacune, construite en maçonnerie, à cent pas l'une de l'autre ; celle de l'est est de 6 canons ; celle du sud de 10, & celle de l'ouest de 4.

Si le port des *Cayes* a été négligé, on a

réparé par des travaux immenses les irrégularités de la Ville ; on a tenté avec les plus grands succès de corriger les vices locaux. Le sol est élevé & à l'abri des eaux des rivières & de la mer ; celle des pluies n'y est même plus stagnante : on y est parvenu en fossant & en apportant des terres, du sable, des madrepores, des roches à ravier, &c. Cinq cens maisons, dont plusieurs en maçonnerie, embellissent la Ville des *Cayes* ; elles sont très-solides, & ont des étages au dessus du raiz de chaussée. Les rues sont droites & larges ; les chemins qui y conduisent, commodes & praticables en tout tems ; & l'air qui s'est purifié y est incomparablement meilleur qu'autrefois. L'époque de l'embellissement de cette Ville peut se fixer à 1750. Avant ce tems, les Commandans du Quartier du *Fond* s'opposoient à son accroissement, dans l'espérance de procurer celui de *Saint-Louis*. Mais le Commerce ne se porte jamais que dans les lieux où il trouve ses avantages : pouvoit-il en espérer à *Saint-Louis*, quartier stérile & conséquemment sans acquéreurs ? D'ailleurs on ne devoit guere s'attendre que les Habitans du *Fond* fréquentassent cette dernière Ville ; car la distance & les chemins rendus dangereux par les débordemens des rivières, y mettoient un obstacle. La proximité des *Cayes* au contraire levoit toutes les difficul-

tés, & les attiroit de préférence. Les negres esclaves de toute la plaine y apportent leurs menues denrées, & font un immense commerce de détail en argent comptant, base de celui qui se fait à crédit avec les Colons; car ceux-ci, presque toujours dépourvus d'especes, ne peuvent souvent payer qu'en denrées de leur crû. On ne doit donc pas être étonné que les Habitans du *Fond* sollicitent depuis long-tems en Cour le transport aux *Cayes* des Jurisdicions civile & d'Amirauté établies à *Saint-Louis*, ou l'érection de nouveaux Sieges. Ils paroissent fondés à cause du grand éloignement de ces Tribunaux, & des fatigues, dépenses & retardemens très-préjudiciables au commerce & aux cultures.

Presque tous les Navires marchands Français qui commercent au Sud de cette Isle, viennent aux *Cayes* pour y charger. Les Sucrieries dans les autres quartiers de cette Partie du Sud sont si rares, qu'il n'est pas surprenant que les Capitaines préfèrent cette Ville où ils sont assurés de trouver du fret & de pouvoir choisir les denrées. Sa position au centre de la *Bande-du-Sud*, rend son commerce florissant. Les quartiers éloignés y communiquent par des barques qui occupent un grand nombre de Caboteurs, espece d'hommes très-utile, & qui par cette raison doit être chere à la Colonie. La disette d'or & d'argent met cependant quelquefois de



la langueur dans les affaires. Les Négocians des *Cayes* pourroient, ce semble, réparer aisément ce mal, en attirant chez eux les Espagnols de la *Terre-ferme*. Cette Ville n'est séparée de *Sainte-Marthe* que par le golfe du Mexique, & le vent est également favorable pour aller & venir. Si les Espagnols trouvoient aux *Cayes* ce dont ils ont besoin au même prix qu'ailleurs, il est vraisemblable qu'ils ne lutteroient pas contre les vents, qui retardent quelquefois leurs voyages, pour monter au Cap ou au Port-au-Prince.

On comptoit en 1763, dans la dépendance du *Fond-de-l'Isle-à-Vache* & des *Anses*, 17800 negres. Nous avons dit qu'il y en avoit 1800 dans le quartier de *Tiburou*; ainsi, soustraction faite de ce dernier nombre, il en restoit 16000 pour la *Plaine-du-Fond*, l'*Abacou*, &c. Comme les Négriers ont été rares aux *Cayes* depuis la paix, il y a apparence que la quantité des negres n'a pas beaucoup augmenté. Les cultures pourroient en occuper le double; des tems plus prosperes & de nouveaux efforts du Commerce remédieront peut-être à cette disette. On peut juger de l'importance du commerce qui se fait dans la Partie du Sud, par le nombre des Navires fortis du Port des *Cayes* & de celui de *Saint-Louis*, chargés des denrées du pays: il en fut expédié en 1764,

46 pour France & 3 pour Miquelon ; en 1765, il en sortit du seul Port des *Cayes* 52 pour France & 2 pour le *Mississipi*. Ce commerce qui n'est pas encore à son plus haut période, donne de grandes espérances pour l'avenir.

La vallée de *Cavaillon*, située à côté de la *Plaine-du-Fond*, en est séparée par une chaîne de collines assez hautes, qui s'étend d'abord de l'ouest à l'est, fait ensuite un coude en arc de cercle, & tourne enfin au sud jusqu'au bord de la mer. Cette vallée a plus de quatre lieues de longueur dans sa courbure ; sa largeur est inégale, petite vers le haut, & assez grande vers le bas. Mais ce qu'on peut appeler plaine, n'a pas plus d'une lieue & demie de long & demi-lieue de large. On comprend dans cet espace la *Baie-des-Flamands*, qui en est voisine à l'orient. Une grande & belle rivière, qui porte aussi le nom de *Cavaillon*, & qui prend sa source dans les montagnes de *la Hotte*, arrose ce quartier ; ses débordemens sont terribles, ses crues subites, ses passes dangereuses ; & plusieurs personnes qui ont entrepris imprudemment de la passer, quand elle est grosse, s'y sont noyées. Les Habitans se sont établis à droite & à gauche de cette rivière.

Le sol de la vallée est assez bon & même fertile en plusieurs endroits ; en d'autres il

est argileux. Les pluies y sont rares, & la nécessité a obligé les Habitans d'avoir recours aux arrosages. Ceux qui se sont trouvés dans le bas, ont profité de la riviere; mais ceux qui sont établis dans le haut, n'ont pu participer à cet avantage. Il y a dix Sucrieries à *Cavaillon*, en y comprenant les deux qui sont à la *Baie-des-Flamands*: on y fait de l'indigo; mais il réussit médiocrement, parce que l'herbe croît fort peu & avec difficulté. La culture du coton y est plus heureuse. Les montagnes voisines abondent en excellens bois de charpente. On y a fait quelques hattes. Nous observerons qu'il est surprenant que Mrs. les Habitans du *Fond*, éloignés du secours des Espagnols, aient fait si peu d'établissmens pour élever des bêtes à corne & cavallines, dont ils ont un besoin indispensable pour les cultures. Ces animaux peuplent dans ce quartier aussi bien qu'en aucun autre; ils s'y élèvent à merveille, & s'y vendent plus chers qu'ailleurs.

Le Bourg de *Cavaillon* est sur une hauteur à l'est, ou à main gauche de la riviere & tout auprès. Il est distant d'une lieue de la mer, & outre l'Eglise qui n'a rien de remarquable, il n'est composé que de six à huit maisons. On compte cinq lieues de ce Bourg aux *Cayes*, sans doute à cause des détours du chemin; car il y a plus près en ligne

droite. Ce chemin, qui traverse des collines, est cependant assez beau pour les charrettes; & en général tous les chemins royaux & particuliers de la *Plaine-du-Fond* sont beaux & bien entretenus. Les côtes de ce quartier ont trois lieues d'étendue: elles sont basses, marécageuses & couvertes de mangles. Nous avons dit plus haut que celles de la *Plaine-du-Fond* se terminoient à la rivière de l'*Islet*: depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'à un rocher à pic, avancé dans la mer, appelé *Tapion-de-Cavaillon*, éloigné de 3500 pas, & placé au nord-est-quart-est de la même embouchure de la rivière, la côte rentre en dedans, fait plusieurs sinuosités, & forme une saline. A 100 pas de la côte & à 1000 pas au vent de la rivière, est un petit islet qui lui a donné ce nom, & qui par lui-même n'a rien de remarquable. Les Navires qui vont aux *Cayes* ou qui en sortent, jettent souvent l'ancre entre cette rivière & l'islet dont elle a aussi retenu le nom, à cause du mouillage qui est excellent. Au delà du *Tapion*, la côte se replie en arc de cercle vers le nord, puis vers l'est, & forme une anse sans abri du côté du sud, où se jette la rivière de *Cavaillon*. Cette anse a une lieue d'ouverture, & sa pointe orientale est aussi l'occidentale de la baie des *Flamands*, qui est grande & belle, & qui s'étend du sud-ouest au nord-est près



de deux lieues, ayant plus de demi-lieue de large. Son mouillage est sûr, la tenue bonne par-tout à 10 brasses de profondeur, & les Vaisseaux peuvent s'amarrer à terre à l'abri de tous les vents. L'aiguade est éloignée d'une lieue, parce qu'il ne s'y jette aucun ruisseau. On ne trouve enfin à cette baie d'autre inconvénient que d'être un peu trop sous le vent de la pointe de l'est de l'*Isle-à-Vache*; ce qui oblige de faire quelques bordées pour en sortir, & c'est une petite difficulté que le port de *Saint-Louis* n'a pas. Plusieurs collines entre *Cavaillon* & la baie des *Flamands* sont occupées par de petits Habitans. Nous osons croire qu'une Ville y auroit été mieux placée qu'elle ne l'est à *Saint-Louis* & aux *Cayes*.

La baie des *Flamands* est séparée de la grande baie de *Mesle* par une langue de terre de demi-lieue de largeur, terrein inégal, bosselé & couvert de collines. C'est à la pointe méridionale de cette langue de terre que se termine le quartier de *Cavaillon*, & que commence celui de *Saint-Louis*. Depuis l'embouchure de la riviere de *Cavaillon* jusqu'à la pointe de *Saint-Louis*, dans un espace de quatre lieues marines, la côte, sans avoir égard aux baies qui s'y trouvent, court de l'ouest à l'est. La grande baie de *Mesle* a une lieue de large à son entrée, une lieue d'étendue du sud-ouest au nord-est, &

si peu de profondeur qu'elle sert seulement pour des barques, quoiqu'on assure qu'il y est entré autrefois des Navires marchands. A une demi-lieue plus au vent est la petite baie de *Mesle*, qui n'a que demi-lieue de large, autant d'enfoncement, & qui par le même inconvénient que la précédente, ne peut recevoir des Navires : celle de *Saint-Louis*, qu'on trouve demi-lieue plus au vent, est exempte de ce défaut. C'est un des plus beaux ports & des plus sûrs de toute l'Amérique. La baie a une lieue de largeur, & demi-lieue d'enfoncement sud-est-nord-ouest : elle est non seulement accessible aux plus grands Vaisseaux de guerre, qui y mouillent sur un fond tout-à-fait propre pour l'ancrage, à l'abri des vents de la part du sud par la *Caye-d'Orange* & d'autres islets voisins qui couvrent l'entrée ; mais encore elle est à couvert par un autre islet de 500 pas de long, 160 de large, plus avancé dans la baie, & qui n'est séparé de la côte que par un canal très-profond de 7 à 800 pas. Pour entrer dans cette baie, il faut ranger le *Cap-Cormuel* qui est au vent, à cause des islets & d'un haut fond qui sont à demi-lieue au sud. C'est sur un de ces islets qu'étoit bâti le Fort que les Anglois prirent & démolirent en partie en 1748, & qu'on n'a pas rétabli. Pour le remplacer, on a construit une batterie de 17 pieces de canon, appelée le *Fort-neuf*,



